

Vie publique et privée de Honoré Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau : député du Tiers-etat de la sénéchaussée d'Aix, membre du département de Paris, commandant de bataillon de la milice-bourgeoise du district des Capucins.

Contributors

M.

Publication/Creation

A Paris : Hotel d'Aiguillon, 1791.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/ds9hrhsj>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

V I E

PUBLIQUE ET PRIVÉE

D E

HONORÉ-GABRIEL RIQUETTI,

COMTE

D E M I R A B E A U ,

Député du Tiers-Etat de la Sénéchaussée d'Aix, Membre du Département du Paris & Commandant de Bataillon de la milice-bourgeoise du district des Capucins.

Nouvelle édition, corrigée & augmentée depuis sa mort.

DÉDIÉE AUX AMIS DE LA CONSTITUTION MONARCHIQUE.



A P A R I S,
HOTEL D'AIGUILLON.

1 7 9 1.



Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b31904567>

AUX AMIS
DE LA
CONSTITUTION
MONARCHIQUE.

MESSIEURS,

*Agréez l'hommage que je prends
la liberté de vous offrir. C'est aux
Amis de la Monarchie à bien ap-
A 2 pré-*

*précier les actions d'un homme, qui,
sous des dehors trompeurs, a fait
tous ses efforts pour la détruire.*

*Votre suffrage, MESSIEURS, sera
pour moi la plus flatteuse des ré-
compenses.*

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

**Votre très-humble & très-
obéissant serviteur,
M***.**

VIE

VIE PUBLIQUE
ET PRIVÉE

D E

HONORÉ-GABRIEL RIQUETTI,

COMTE DE MIRABEAU,

*Député du Tiers-Etat de la Sénéchaussée
d'Aix.*

LA nature produit, par intervalles, des êtres dont la mémoire survit à la succession des siècles, soit qu'elle les destine à servir de modèles à la postérité, soit qu'elle veuille l'effrayer par leur exemple. Ainsi, les fastes de l'esprit humain nous ont transmis les noms & les actions de Socrate & de Fénelon, de Néron & de Marc-Aurèle, de Ravillac & de Cartouche.

HONORÉ-GABRIEL *Riquetti*, naquit à Paris,

ris, en 1749, de Louise de Caramant & de Georges-Philippe *Riquetti*, marquis de *Mirabeau*, auteur de *l'Ami des Hommes*. Ses premières années annoncèrent en lui tout ce qu'il devoit être. Polisson & filou avec ses camarades, hargneux & hautain avec ses inférieurs, insolent & rebelle avec ses maîtres, à sept ans, il fut le même *Mirabeau* qu'à quarante.

Son père, qui connoissoit si bien les hommes, dont il s'étoit déclaré l'ami d'une manière si solennelle (1), fut épouvanté des vices précoces d'un fils si peu digne de lui. Il voulut corriger, par ses sages leçons, les erreurs de la nature; mais ses conseils paternels furent repoussés avec horreur. Il veut insister; ce fils dénaturé prépare du poison, & s'apprête à en abreuver le plus vertueux des pères, lorsqu'un domestique fidèle s'apperçoit du parricide médité par le monstre, & court en avertir le marquis de *Mirabeau*. Ce seul trait suffiroit sans doute pour donner une idée du caractère

af-

(1) *L'Ami des Hommes*, ouvrage à la composition duquel le marquis de *Mirabeau* avoit employé vingt années, est un de ces livres qu'il n'étoit permis au génie de produire, que dans des temps où il existoit en France des hommes, des loix, & une monarchie.

affreux de Mirabeau; mais cent autres de la même nature le mettront dans la plus grande évidence.

Pour purger la maison natale de la présence d'un scélérat, & prévenir des crimes qui devoient fletrir un nom si respecté, le père indulgent obtint une lettre-de cachet, & fit renfermer le jeune comte au château de *la Geole*, où il passa quinze mois. Nous voudrions pouvoir rapporter ici les lettres suppliatives & pleines de repentir qu'écrivoit alors l'hypocrite à sa famille & aux amis de son père. On l'élargit, dans la persuasion que la captivité lui auroit fait faire des réflexions sur l'atrocité de sa conduite passée; mais cet acte de bonté de la part de ses parens fut la cause innocente de tous les crimes dont s'est couvert depuis le sieur *Riquetti*.

A peine dégagé de ses fers, il publia contre son père des libelles où l'on trouve le système de sédition, de révolte & de férocité, dont il ne s'est jamais démenti.

Riquetti parvint, si non à rendre son père ridicule, du moins à lui aliéner le cœur de son épouse. Cette femme, jusqu'alors sans reproche, embrassa les intérêts de son fils avec les entrailles d'une mère, sans s'apercevoir du piège que lui tendoit ce fils dénaturé, qui n'aspiroit qu'à la rendre sa

complice, en lui faisant violer ses devoirs les plus sacrés. Il employa si à propos, auprès d'elle, la calomnie contre le marquis son époux, qu'elle lui intenta un procès en séparation.

Cependant elle n'avoit aucun sujet de plainte sur les procédés de son mari. Les paisibles occupations d'un père de famille livré à l'étude du cœur & de l'esprit humain, à la contemplation des merveilles de la nature, aux devoirs d'un bon citoyen, ne peuvent mériter de la part d'une épouse, que quelques reproches légers de négligence. Ce furent les seuls qu'articula la marquise de *Mirabeau*; & pour justifier la gravité des torts de son époux, elle se livra bientôt à tous les vices dont peut se déshonorer une femme. Elle s'adonna au vin, & par suite à la plus honteuse débauche. Elle accorda ses faveurs au premier venu, donna la plus grande publicité à ce scandale, & reçut dans ses bras jusqu'à ses laquais & son frotteur.

Riquetti, quoique banni du toit paternel, agrandissoit par ses conseils & par son exemple le précipice où il avoit astucieusement attiré sa mère. Il l'aigrissoit de plus en plus contre son époux, contribuoit lui-même au dérangement de sa fortune, & n'attendoit que le moment de la séparation
pour

pour en divertir les débris, & l'abandonner à l'extrême misère qui la dévore aujourd'hui (1).

Ce moment arriva. Le marquis de *Mirabeau* n'ayant pu ramener sa femme à l'honneur, l'abandonna aux tribunaux qui lui assignèrent un couvent, où elle devoit faire désormais son séjour.

Riquetti continua d'écrire des libelles contre son respectable auteur, & acheva de ruiner sa mère.

Tout le monde connoît ces mémoires scandaleux, où cet homme dénaturé s'égaroit à déchirer les entrailles & à empoisonner les derniers jours du plus tendre, du plus sage de tous les pères.

Le premier de ces libelles, qui n'étoit qu'un tissu de blasphêmes, épouvanta le marquis de *Mirabeau*. Voilà, s'écria-t-il en le jetant au feu, le catéchisme délirant de l'homme le plus séditieux qui fut jamais.

Ri-

(1) J'ai vu moi-même des lettres de cette femme méprisante, où elle se plaint de l'ingratitude de son fils, qu'elle dit avoir sauvé de l'échafaud. Elle assure qu'il sait qu'elle meurt de faim, sans lui apporter le moindre secours. Cependant j'ai en main un billet de *Riquetti*, par lequel il prie le commis de *Lejai* fils, libraire, de remettre au porteur, qui est sa mère, douze francs.

Riquetti ne se contentoit pas d'écrire contre la nature & contre ses auteurs, il voulut devenir l'apôtre du libertinage & des obscénités le plus grossières. Sa plume parricide enfanta le *Libertin de qualité*, qu'il intitula d'abord, *ma Conversion*; ensuite il fit paroître *Rubicond*, & autres chef-d'œuvres de ce genre. Le premier de ces livres infâmes commençoit par ces mots; *je fus toujours un vaurien, & je veux toujours l'être*. *Riquetti* nous a tenu parole.

Comme le produit de ces libelles ne suffisoit point à ses sales plaisirs, *Riquetti* résolut de secouer le joug de la misère, & de commencer son cours de jonglerie. Il se rendit en Provence, & se fixa dans la capitale. Admis chez le marquis de Marignage, il parvint à séduire Marie-Emilie de Covet, sa fille, & la demanda en mariage. Le marquis de Marignage avoit démêlé le caractère de *Riquetti*, il craignoit que sa fille ne fût malheureuse avec lui; il refusa honnêtement la proposition qu'il lui avoit fait faire.

Riquetti ne se déconcerta pas; il eut recours à la scélératesse. Un jour il paroît de grand matin au café de la noblesse, habillé comme le jour d'auparavant, mais en linge chiffonné & les cheveux en désordre. — Te voilà dans un singulier accou-
tre-

trement lui disent ses amis ; on diroit que tu as passé la nuit en bonne fortune. — Précisément, répond *Riquetti* ; je viens de la passer avec la *petite Marignage*. Ce propos, qui parvint au marquis, le détermina à conclure un mariage qui seul pouvoit mettre à couvert l'honneur de sa fille.

A peine étoient-ils mariés, qu'il accabla son épouse de duretés & de mauvais traitemens. Écoutons-la elle même, nous donner l'esquisse de ses tourmens. “ Il ne se passoit pas une seule journée qui ne fût marqué par quelque scène. Au milieu même des empressement les plus affectueux, M. de Mirabeau avoit l'art de faire naître quelque discussion, qui étoit ordinairement terminée par des procédés indignes,,.

Par-tout où les deux époux se trouvoient, des tiers étoient témoins de quelques scènes affligeantes ; la dame de Mirabeau étoit habituellement exposée à *des reproches injurieux*, à *des coups*, à *des outrages*, à *des soufflets*, à *des violences de toute espèce* ; le temps de la grossesse ne fut pas même respecté.

Cependant madame de Mirabeau méritoit-elle un sort si cruel ? Écoutez ce qu'en dit son respectable beau-père, le marquis de Mirabeau.

“ Cette jeune femme voit clair en tout,
& très-

& très-clair: si j'avois quelque vice à cacher ou quelque défaut cher à mon amour-propre, je me tiendrois fort serré devant elle. Encore un coup, elle voit tout, & a d'ailleurs l'ame si sensible, si délicate & si bonne, que ce qu'elle ne sauroit voir ni combiner, faute d'expérience, elle le sentiroit. Ce n'est donc point un *mâtin ebouriffé*, qui en imposeroit à des organes aussi fins, & une tête aussi droiturière que l'est celle-là; mais cette jeune femme est singulièrement attachée à toute idée de devoir,,. Telle étoit l'épouse dont se trouvoit pourvu l'heureux *Riquetti*. Que n'étoit-elle crapuleuse, débauchée & prodigue, ils auroient été les meilleurs amis du monde!

Le marquis de *Marignage* employa toutes les voies de la douceur, de la conciliation, pour ramener son gendre à son devoir, & établir le bon accord dans son ménage. *Riquetti* lui répliquoit par des injures & les termes les plus méprisans. Le marquis eut recours à M. de Mirabeau père; il le conjura d'interposer son autorité, pour arrêter l'audace & la cruauté de cet époux dénaturé; voici l'extrait de la réponse que fit M. de Mirabeau père.

“ Il a menti: (*le comte*) insulter, calomnier, c'est son métier.

„ Quand un forcené, dont le caractère a été

été tâté tant de fois , seroit susceptible d'amendement , chose absolument impossible , il s'est fermé toutes les portes à une réintégration quelconque , par les libelles infâmes & répétés qu'il a publiés contre son père , avec une fureur qui ne pouvoit avoir d'objet que la fureur même , & le sot orgueil de faire du bruit , en faisant détourner tout le monde .

„ De toutes parts , je reçois des lettres de créanciers de dettes les plus basses , d'engagemens méprisés , de désordres accumulés , qui ne peuvent mener loin la CATASTROPHE ; *laissons-le filer sa corde .*

„ Je ne me suis pas fait prier pour prendre , à tout prix , les mesures nécessaires pour châtier mon fils , pour le contenir , pour préserver à jamais de ses fureurs & sa femme & son fils ; à cet égard , j'ai tout fait , & personne ne m'a sollicité . Mais s'agit-il d'accroître & d'aggraver son opprobre , on n'a pas besoin de moi pour cela .

„ J'ai à aviser & pourvoir finalement à *ma propre sureté* , à la vôtre , à celle de votre chère enfant . Il faut parvenir , monsieur le marquis , à vous mettre une fois pourtant en sureté , & sur-tout madame votre fille , qui est horriblement menacée dans des lettres interceptées „ .

Le marquis de Mirabeau .

Pour

Pour dérober aux tribunaux la connoissance des infamies domestiques de *Riquetti*, on obtint un ordre du roi pour le renfermer au château d'If.

Riquetti porta dans cette prison son caractère d'escroquerie & de scélératesse. Il trouva le moyen de séduire la femme du cantinier, nommé *Mouret*, & de la brouiller avec son mari, en lui donnant la v.... e, & lui persuadant que *Mouret* étoit un débauché, qui l'avoit empoisonnée de cette maladie. Le cantinier ayant appelé un chirurgien pour le traiter, *Riquetti* corrompit ce chirurgien, & l'engagea à dépayser le malade, sous prétexte de lui faire changer d'air. Ce n'est pas tout; il fit donner, par la femme *Mouret*, dix louis d'or aux mariniers, pour qu'ils noyassent son mari. Les mariniers prirent l'argent, & n'exécutèrent point les intentions du couple perfide. *Riquetti* continua de coucher avec la femme du cantinier, & sur-tout de la gruger. Enfin, instruit que *Mouret* étoit rétabli, & qu'il revenoit, il spolia entièrement la maison, escroqua les quatre mille livres qui restoient dans son secrétaire, fit décamper sa femme, & l'adressa, à Grasse, à ses dignes amis, qui achevèrent de perdre cette misérable victime de la séduction. *Mouret* ayant voulu reprocher à *Riquetti*
l'in-

l'indignité de ses procédés, celui-ci s'élança sur le pauvre convalescent, & l'auroit laissé pour mort, si les invalides n'étoient accourus à son secours (1).

Après s'être bien amusé au château d'If, & avoir diverti l'argent du cantinier *Mouret*, *Riquetti* songea à recouvrer les moyens de faire de nouvelles dupes. Il réclama sa liberté; & ce serpent se reploya avec tant d'art, employa si adroitement la flatterie & les promesses, qu'il parvint à se faire relâcher, & ce fut sa femme qui sollicita elle-même & obtint son élargissement.

La reconnoissance sembloit lui faire un devoir de réparer ses torts envers cette nouvelle famille, dont il étoit devenu le paricide. Mais la reconnoissance étoit pour lui un mot vide de sens. Il avoit diverti le bien de sa femme, il s'intrigua auprès du beau-père, pour manger le sien; mais il falloit le brouiller avec sa fille, & c'est ce qu'il tenta sans succès. Voici un échantillon des mille & un moyens qu'il employa, pour rendre sa femme suspecte au marquis de *Marignage*: “ Mon beau père...
„ ah!

(1) On peut voir la lettre de cet époux infortuné, adressée au parlement de Provence, & déposée au greffe, le 11 février 1775.

„ ah! je le plains trop pour lui plonger
 „ un poignard dans le sein . . . ; mais si je
 „ disois un mot Ah! mes juges , res-
 „ pectez les secrets domestiques , & croyez
 „ que vous ne connoissez que les moindres
 „ de mes malheurs!

„ Mon beau-père est trompé ; ce n'est
 „ pas par moi qu'il sera détrompé ; je pré-
 „ férerois ma perte à une telle extrémité .
 „ Mais que madame de *Mirabeau* ose pa-
 „ roître , qu'elle profère une plainte , que
 „ cette plainte me soit communiquée , ma
 „ réponse est prête „ .

Riquetti ne se contentoit pas de déshono-
 rer sa femme par les horribles diffamations ;
 il voulut s'en venger sur les femmes des
 autres .

Il ne pouvoit plus en imposer aux so-
 ciétés de la ville d'Aix ; ses jongleries &
 ses phrases y auroient été sans succès , il
 lui falloit un autre théâtre pour continuer
 à jouer le seul rôle qui lui convenoit réel-
 lement , celui d'escroc . Il partit donc pour
 la Franche-Comté , & se rendit à Besançon ,
 où ses grands mots le firent accueillir dans
 quelques sociétés . Bientôt il y donna des
 preuves non-équivoques de ses talens ex-
 traordinaires : c'est là que , dédaignant les
 routes vulgaires du crime , il rassembla ,
 dans une seule aventure , la corruption la
 plus

plus raffinée , le viol des loix les plus saintes , l'escroquerie , la sédition non sentimentale , mais pécuniaire , l'adultère , le sacrifice de sa victime , & la lâcheté la plus vile à l'abandonner .

Riquetti fréquentoit particulièrement la maison d'un président du parlement de Franche-Comté , parce qu'il étoit extrêmement riche . Par ses propos légers & ces espiégleries , il parvint à séduire l'épouse de son hôte , & à l'engager de fuir avec lui ; mais toujours grand politique , il contraignit cette femme de voler son mari . Chargé des dépouilles de l'homme dont il déchire le sein , après avoir souillé sa couche , il fuit dans l'étranger : on poursuit le coupable & sa victime ; un seul homme vient arrêter la femme qu'il tient dans ses bras ; la peur saisit le *courageux* ravisseur , il l'abandonne , & , caché dans le tuyau de la cheminée , il y entend de sang froid les cris & les gémissemens de l'amante que l'on entraîne , & qui , malgré l'abandon de la douleur , accuse , par sa discrétion sur l'auteur & le témoin de ses maux , la lâche pusillanimité du vertueux *Riquetti* .

Un autre homme que lui eût , sans balancer , exposé sa vie pour délivrer la femme qu'il auroit ainsi rendue coupable & malheureuse . Le barbare ! étoit-il amant ?

B

Ah !

Ah ! non , sans doute ! & comment prouver mieux qu'il avoit ravi la femme pour l'argent , plutôt que l'argent pour sustenter la femme ? L'argent étoit dépensé , la femme étoit à charge , il l'abandonne ; & sans la crainte qui le glace , peut-être le scélérat aideroit-il lui-même à l'archer qui l'en délivre .

Si j'interrogeois ici l'amant de la dernière classe des hommes , si je lui disois : fuiriez-vous dans la cheminée , dans une pareille circonstance ? que me répondroit-il ? Il me semble le voir roidir ses muscles à cette question , & n'eût-il pas d'amante , s'en créer une pour la défendre . Oui , je le répète , sans la peur qui crispoit alors *Riquetti* , ce monstre eût poussé du pied , sur les marches de l'escalier , l'infortunée qui s'y faisoit traîner pour le quitter plus lentement .

Cependant la fuite de *Riquetti* est vaine ; il sort de cette cheminée plus NOIR que jamais : le parlement de Besançon lui fait son procès , le condamne à avoir *la tête tranchée en effigie* (1) . Sa famille , alarmée
d'avoir

(1) L'échafaud dressé , le baron d'Espagnat , qu'il a tant persécuté depuis , eut le courage d'enlever son effigie , une heure après la cérémonie .

d'avoir vu son nom sur un gibet, sa famille éplorée lui tend les bras. Heureuse de mentir quand la nature le commande, elle pallie au pied du trône les forfaits d'un scélérat qui la déshonore. Le garde-des-sceaux la console par la promesse d'une évocation : on attire *Riquetti* dans les prisons de Pontarlier pour y remplir les formes. Le marquis *Dusillant*, son parent, y vole lui apporter des secours & des consolations; mais à peine le péril imminent lui paroît-il conjuré, que *Riquetti* écrit, sous les fers mêmes qui le grèvent, un libelle contre le parlement. Il en trace un autre plus atroce encore contre le garde-des-sceaux: enfin, pour ne pas foiblir en si beau chemin, il adresse à son père même une lettre volumineuse, où, perdant tout respect filial, il ajoute à l'insulte un amas d'horreurs contre ce même marquis *Dusillant*, qui veilloit nuit & jour à la sûreté de cet honneur dont *Riquetti* a fait, toute sa vie, si peu de cas.

Nous avons oublié de dire que *Riquetti* avoit servi dans les guerres de Corse, en qualité d'officier, sous le nom de *Pierre Buffière*. Ses dissipations & son inconduite l'avoient réduit dans un tel état de détresse, que le moindre goujat de l'armée n'oseroit l'avouer sans honte. Ce fut alors qu'à la

sollicitation pressante du marquis de Puimarets, frère du baron d'Espagnac, il obtint une gratification de cinquante louis. Cette anecdote est confirmée par l'aveu de *Riquetti* lui-même.

Cette somme étoit trop modique pour payer, pour appaiser, même pour un temps, les nombreux créanciers de *Riquetti*; aussi l'employa-t-il à faire son apprentissage dans la sédition; il sema l'or parmi les chefs des féroces insulaires, & parvint à grossir l'orage qui éclata bientôt sur la tête du fameux *Paoly*.

Cependant la rebellion s'étend chez les Corses, un combat se livre: *Riquetti* tourne le dos; mais il fuit seul, & sa honte est en pure perte, ainsi que l'argent qu'il avoit répandu. Si cette lâcheté fût arrivée en Prusse, cent coups de fusil en eussent été la récompense. En France, *Riquetti* devoit être pendu. Comme il n'ignoroit pas le sort qui l'attendoit, il rentre dans le camp, rassemble à la hâte le butin de sa compagnie, vend le tout à vil prix à une vivandière, & se met en devoir de quitter l'île. On l'arrête; son père le réclame, & ses amis parviennent à obtenir une *lettre de cachet*, qui fut la première qui l'arracha à l'échafaud.

Rentré dans la maison paternelle, après
avoir

avoir séjourné long-temps à la Géole , au château de Joux , à Vincennes , *Riquetti* , que ses débauches avoient réduit à la détresse la plus désespérante , voulut grapiller encore dans un champ où il avoit jadis si largement moissonné . Il amadoua , caressa , flatta sa mère ; mais il l'avoit ruinée sans ressource : pour se venger du *deficit* , *Riquetti* la libellisa , & l'eut bientôt , si non déshonorée , car elle l'étoit déjà beaucoup , du moins montrée à nu à tous les regards .

Marchant de crime en crime , de climats en climats , de prisons en prisons , *Riquetti* atteint sa vingtième année . Il *abjura* , (1769) dans un beau pamphlet , ce qu'il appelloit lui-même *l'infamie de sa jeunesse* , & protesta que *le repentir le rendroit à la vertu* . Nous allons voir quel est le chemin qu'il prend pour y arriver . Il part pour Londres , escorté de la plus affreuse misère , & dans le dessein d'employer tous les moyens que son astuce & sa scélératesse pourront lui suggérer pour réparer le désordre de sa fortune .

Un secrétaire , nommé *Hardi* , l'accompagne dans son malheur . Avant de quitter Paris , il escroqua six louis à son compagnon de voyage , sous le titre d'emprunt ; nous avons en main la preuve que *Riquetti*

ne les a jamais rendus. Arrivé en Angleterre, il caressa l'orgueil & la haine des insulaires, en composant, contre les états-unis d'Amérique, un libelle atroce, intitulé: *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*. Il est aisé de prouver (1) que la misère & les motifs les plus vils déterminèrent *Riquetti* à composer ce libelle, où il se targue de sa vertu accoutumée, de sa noblesse, de sa délicatesse, de ses grands sentimens, de son désintéressement.

Commes les talens de *Riquetti* ne faisoient pas fortune à Londres, il congédia son secrétaire *Hardi*, qu'il ne pouvait plus nourrir. Celui-ci réclamait les trente louis qui lui étaient dus; mais *Riquetti* lui répondit: *en France, je me mettrois à cheval sur mon interdiction; à Londres, je nie la dette*. Les tribunaux seuls ont le pouvoir de répondre à ces paroles, moins affrontées encore que honteuses. Le sieur *Hardy* fait arrêter *Riquetti*. Elargi sous caution, celui-ci ne respire plus que vengeance. Ce sentiment, & plus encore le plaisir de frustrer *Hardy* de sa créance, lui inspirent un crime unique & sans exemple. Il s'agit de perdre ce créan-

(1) Par une lettre écrite de *Riquetti*, en date du 31 août 1784. Voyez les pièces justificatives.

Unable to display this page

ancien maître est couronnée par le serment juridique que fait *Riquetti*, de l'avoir payé; de manière que, par la perte de ce procès fait & jugé en dix sept jours, tant le crime & l'innocente étoient évidens, le débiteur demeure convaincu d'être & de se dire gaîment traître envers la patrie, voleur, calomniateur, & parjure. Ces quatre divisions d'un seul crime, lesquelles sont, chacune, dignes de mort, ne coûtent à la vertu de *Riquetti* qu'une minute d'imaginative.

Cependant *Riquetti* tranche, à Londres comme par-tout, du vertueux, du généreux, du patriote-cosmopolite, & sur-tout de l'homme de qualité, annonçant dans les sociétés & dans toutes les tavernes sa future ambassade. Il avoit traîné après lui une fille de joie, nommée *Agnès-Nerat*, qu'il faisoit appeller Van-Hareen, comtesse de Mirabeau. On peut voir à la fin de cet ouvrage l'inventaire des effets de ce digne couple, extrait des papiers de justice de la cour D'ORD-BARREY.

Rejeté du toit paternel, expulsé, pour ainsi dire, de sa patrie, de cette patrie dont il parle avec tant de complaisance, & qu'il a depuis tant de fois vendue & trahie, *Riquetti* ne porte, il ne reporte ses vices en aucune cité, qui ne soit bientôt in-

infectée de sa corruption & de la dissolution de sa digne compagne. En France, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, à Genève, en Allemagne, en Prusse, dans tous les coins de l'Europe enfin, gémissent les dupes de ce grand homme. Par tout il a épuisé les subtilités, les astuces de la filouterie, non-seulement pour fournir à la subsistance que ne pouvoient lui procurer ses prétendus talens politiques ou oratoires, mais pour étaler son impudence avec ce luxe, cette ostentation insolente qui accéléroient les crimes qu'il méditoit.

Que j'aime à entendre *Riquetti* catéchiser les souverains! c'est un besoin, chez lui, d'imiter ces prédicans espagnols, qui, la chaise sous le bras, courent la ville, & vont, de carrefour en carrefour, débiter un galimathias toujours fardé du nom de *Dieu*, comme *Riquetti* placarde le sien du mot de vertu; & sans autre intention que de ramasser quelques maravédís, s'interrompent au milieu même de la période, dès qu'ils s'apperçoivent que la quête est finie.

Riquetti avoit déjà vendu plusieurs pamphlets impolitiques, dont les manuscrits lui avoient été fournis par Clavière, Luchet, Brissot de Warville; les pamphlets étoient tous dirigés contre les rois, la banque de Saint-Charles, dont le directeur étoit son

en-

ennemi & son créancier, la caisse d'escompte, &c. &c. Je ne parle point ici de son ouvrage sur les *lettres de cachet*, dont on connoît le véritable auteur; mais je dirai que *Riquetti*, semblable aux planètes, n'a jamais brillé que d'un éclat emprunté.

Logé en chambre garnie, rue & hôtel Coqueron, en proie à la plus affreuse misère, il est réduit à la triste ressource de voler la montre de son perruquier: pendant qu'il arrangeoit son toupet, il prend le cordon & la tire en avant, se récrie sur le luxe de son coiffeur; s'extasie, en flatant son goût & en admirant la beauté du bijou; il lui emprunte cette montre, sous prétexte d'en acheter une pareille le même jour; & quand le coiffeur veut la réclamer, *Riquetti* nie l'avoir vue, s'empporte, & roue de coups ce pauvre garçon.

Il possédoit dans un degré supérieur le talent de renvoyer ses créanciers les mains vides: voici comment il se défaisoit de ses domestiques, après qu'il avait mangé le fruit de leurs épargnes & de vingt années de servitude. La veille de son départ pour Bruxelles, il joua une scène qui eût réussi auprès d'un filou aussi expert que lui. Il affecte une transe cruelle sur un oubli de papiers qu'il a laissés à *Bignon*. Il caresse son domestique, à qui il devoit déjà qua-

torze cents livres; le conjure, le presse tendrement *de vouloir bien monter sur un cheval* qu'il fait louer par lui-même, & dès que le domestique est parti, *Riquetti* dévalise la malle de ce crédule serviteur, & décampe.

Quelques jours auparavant, *Riquetti* s'étoit approprié une bague, avec la même dextérité qui lui avoit servi à escamoter la montre. Un homme, qui le soulagea cent fois dans l'indigence, avoit une bague dont il vouloit se défaire: on lui en offroit cinquante louis en présence de *Riquetti*. Celui-ci s'oppose fortement à ce marché, en exaltant cette bague, le goût du possesseur; & feignant de rappeler à son ami que le marquis de Choiseuil en cherchoit une d'un grand prix, il passe subitement la bague dans son doigt, avec promesse d'en rapporter cent louis; il enjolive cet escamotage de quelques grands mots, d'une décoction de cajoleries, y joint quelques embrassades, sort, vend la bague, & garde l'argent.

Accoutumé à faire des sacrifices, à se spolier de tout pour ce perfide ami, le maître de la bague escroquée ne fit presque pas attention à cette nouvelle jonglerie. Il prêta successivement tout son numéraire; & enfin, sur des instances les plus

plus

plus suppliantes & les plus adroites de la part de *Riquetti*, il lui offrit son argenterie. *Riquetti*, qui ne se sentoit pas de joie, feignit pourtant les plus beaux sentimens du monde; il écrivit à sa dupe qu'il ne consentiroit jamais à accepter cette offre; qu'il le prioit seulement de lui envoyer quelques louis. En attendant la réponse à sa lettre, il mit l'argenterie en gage, & en vendit la reconnoissance.

La mère de *Riquetti*, ne pouvant plus lui donner d'argent, pressée elle-même par plus d'un besoin, ce digne fils d'une telle femme lui persuade qu'il a trouvé un prêteur. Il lui fait, en conséquence, signer pour cinq mille livres de lettres-de-change à courte échéance, les négocie, & disparaît. Deux mois après madame la marquise fut emprisonnée par les porteurs de ces effets.

Après mille fredaines de cette espèce, il partit pour le Brabant, toujours accompagné de la fille *Nerat*. Il s'arrêta d'abord à Bruxelles, où il fit plusieurs dupes, parmi lesquelles on cite un avocat provincial, à qui il vola toute sa fortune. Voici comme *Riquetti* s'exprimoit sur l'infâme apostolat qu'il exerçoit chez les crédules Brabançons, dans une lettre écrite à un homme de sa trempe:

„ Au

„ Au nombre de mes auxiliaires, tu peux
„ compter un jeune avocat provincial, qui
„ n'a que 70 à 80,000 francs de bien,
„ mais enfin c'est 80 mille francs, qui me
„ cautionnera. A ce propos, je te dirai
„ qu'il a passé, à mon ordre, des man-
„ dats de sa belle-mère, sur un monsieur
„ Macqueri, administrateur de son habita-
„ tion à la Martinique; l'un est échu,
„ l'autre à échoir à Pâques; il y en a pour
„ mille écus, & j'en voudrois avoir plu-
„ sieurs autres; vois si tu pourrois tirer
„ parti de cela pour le moment. Bon jour,
„ cher ami, que ton ame & ta tête ne
„ s'endorment point! *Signé MIRABEAU fils.*

8 janvier 1784.

Autre billet du même au même.

„ Je t'envoie, mon cher F ..., les deux
„ mandats sur M. Macqueri, qui te tien-
„ dront note de vingt louis que tu as bien
„ voulu me prêter, avec l'infatigable géné-
„ rosité d'un homme qui n'est riche que
„ de ses bien-faits. Je t'embrasse de tout
„ mon cœur: j'en ai plusieurs autres, si
„ ceux-là réussissent „.

Ce mercredi.

Mais

Mais laissons la nomenclature fatigante des friponneries, des vols, des infamies, des rapt de *Riquetti*, pour jeter un coup-d'œil sur une partie de ses ouvrages.

Il avoit fait imprimer à la Rochelle le premier de ses livres de morale ; c'est le *Libertin de qualité*, ou l'*Education de Laure*. *Rubicon* suivit bientôt. *Riquetti* servoit alors dans le régiment de Royal-Comtois : sa valeur est parfaitement connue de tout le corps ; & c'est cette valeur qui lui inspira le dessein de déguerpir, tandis que l'armée étoit aux prises avec les insulaires. Essayé dans ce genre ordurier & dans les *diatribes* contre son père & sa mère, il éleva son vol, & dirigea son dard contre les rois & les administrateurs des empires. Il escroqua le manuscrit des *lettres de cachet* à M. de F***, & en fit faire une édition qu'il vendit fort cher en Hollande. *Cabarus*, directeur de la banque de S. Charles à Madrid, avoit eu le malheur d'obliger de sa bourse l'ingrat *Riquetti*. Celui-ci, pour reconnoître les bien-faits de cet honnête homme, fit un libelle contre lui, sous le titre modeste de *Considérations sur la banque de S. Charles*. Bientôt parurent des *Considérations sur la caisse d'escompte*. *Riquetti* avoit promené ce manuscrit dans Paris ; il l'avoit présenté aux administrateurs de cette caisse ;

se; il leur avoit proposé de le leur vendre: on méprisa ses offres & son ouvrage, & le public se mit du côté des administrateurs, au grand regret de *Riquetti*.

Toujours logé en chambre garnie, rue & hôtel Coqueron, toujours aux prises avec la misère & l'opprobre, *Riquetti*, le désespoir dans l'ame, s'adresse à M. Necker, & lui demande un emploi *diplomatique*; il ose même lui dicter ce qu'il doit faire en pareil cas, & le menace de le perdre, s'il est refusé. Necker, que la crainte ne fit jamais broncher ni reculer, éconduisit l'effronté *Riquetti*, avec toutes les marques d'un mépris non équivoque. Outré de cet accueil, ce serpent aiguise son dard, & vomit une infinité de libelles, dont on n'a pas même retenu les titres.

Qu'on nous permette de rendre justice à un ministre chéri de tous les honnêtes gens, à un ministre à qui le peuple français pouvoit avoir les plus grandes obligations, si des brigands sans aveu, sans propriété, sans domicile, cuirassés de vices, six cents *Mirabeau* enfin, n'eussent brigué l'honneur de renverser la constitution, la monarchie & l'empire des Français. Qu'on lise de sang-froid son discours d'*ouverture des états-généraux*, sa déclaration du 23 juin, & qu'on juge s'il n'étoit pas infiniment plus sage d'ado-

d'adopter un gouvernement tempéré, paternel, que ce despotisme sanguinaire exercé par les habitans du manège, que l'anarchie cruelle qui s'exerce dans tous les coins du royaume, & qui finira par une dévastation & une désertion totale. On nous blâmera, sans doute, de n'avoir pas la lâcheté de calomnier un ministre qui voulut toujours le bien, qui le fit souvent, quoiqu'il eût sans cesse à luter, soit contre des femmes qui entouroient & corrompoient le trône, soit contre les brigandages & les factions des prétendus représentans du peuple. C'est un hommage que nous avons cru devoir rendre à un homme dont la mémoire surnagera à celle des factieux & des bouchers *inviolables*, & sera bénie par les générations suivantes, à moins qu'elles ne le haïssent pour avoir provoqué & opéré une révolution qu'il avoit crue salutaire, & qui, livrée au génie d'une horde de bandits, est devenue le fléau destructeur de tout un empire. Cet hommage est d'autant moins suspect, que nous n'avons jamais vu ce grand homme, & qu'il est aujourd'hui proscrit, oublié, j'ai presque dit *exécré*, par la nation même dont il fit la gloire & le bonheur, en employant une administration populaire & des plus savantes.

Riquetti épuisa, pendant dix ans, tous
les

les dédains de ce sage dépositaire des volontés d'un roi dont la foiblesse fit l'infortune . Modérateur patient & lumineux , Necker eût fait le bonheur de 25 millions d'hommes , s'il n'eût eu à conférer qu'avec des cœurs patriotes , dignes & du prince qui les convoquoit , & du peuple qui les avoit choisis . Lui seul combattoit les préjugés de tous les âges , les intérêts particuliers , l'esprit des corps , les influences des rangs divers , comme celles des divers climats ; avec les seules armes de la vérité , du sentiment , de la persuasion intime , il réunissoit tous les suffrages , & en portoit , avec transport , le tribut à son roi , comme le gage le plus éclatant de son amour , de son respect & de son zèle .

Oh ! qu'après de telles images il est fastidieux de parler de *Riquetti* ! Mais il le faut ; c'est le devoir d'un historien , de celui qui connoît l'imposture d'un écrit incendiaire , de montrer à tous quels sont les principes , les actions & les motifs de ce vil écrivain .

Une des manies de *Riquetti* fut toujours de vouloir passer pour un homme d'état , un politique consommé , un homme à prodiges dans l'art de gouverner . Il fréquen-
toit des politicomanes de son espèce , non par amitié , ce sentiment délicieux n'entra-

jamais dans son cœur, mais pour brocanter leurs lumières. Un *Clavière*, un *Gorsas*, un *Luchet*; voilà quelle étoit sa société favorite. Ces *grands génies* ne produisoient pas une idée, n'écrivoient pas une ligne, que *Riquetti* ne se les appropriât, & n'en tirât un salaire. C'est ainsi que vingt ouvrages, faits par autrui, & censés de sa plume, furent imprimés & vendus à son profit; de ce nombre est la fameuse *dénonciation de l'agiotage*, dont tout le mérite consistoit dans beaucoup d'injures, dans un grand vide de sens, & dans le soin qu'eut le *triumvirat* *Luchet*, *Gorsas* & *Clavière*, de le prôner dans tous les cafés & chez tous les libraires. On sait que *Riquetti* n'eut aucune part à la composition de cette brochure, si nous en exceptons les injures vomies contre *Necker*, le ministre *Calonne*, & l'abbé d'*Espagnac*, fils d'un de ces bienfaiteurs, à qui il avoit deux fois dû le salut de sa tête & l'honneur de sa famille.

On sait encore que *Riquetti* reçut du *triumvirat*, & de quelques joueurs à la baisse, mille écus pour l'impression de ce livre; qu'il en vendit l'édition entière à un colporteur nommé *Lamarre*; en passa les exemplaires en contrebande, & enfin les débita chez lui, rue & hôtel *Coqueron*, à raison de neuf livres l'exemplaire; & qu'il

vola ainsi les auteurs, le libraire ou colporteur, & le public trompé par les promoteurs & par la clandestinité du libelle. Ainsi *Riquetti* réunit de nouveau, dans cette action, les crimes d'un homme sans principes, d'un escroc, d'un proxenète, d'un lâche & d'un scélérat. Le contenu de l'ouvrage confirma sa réputation de charlatan sans système, de bavard ridicule & sans pudeur.

On y annonçoit le retour prochain des désordres de la régence; on y comparoit le jeu des actions à celui des actions du Misissipi, au système de *Law* qu'il paroisoit nepas connoître; on présentoit le nouveau système (l'agiotage) comme tendant à voler la nation, à s'emparer de tout le numéraire; comme une compagnie dont les bénéfices éventuels, qu'on supposoit immenses, abusoient la France entière; des milliers d'actions créées sans bornes, un papier-monnoie substitué tortionnairement aux espèces; un délire inconcevable, qui ne peut trouver d'explication que dans la fourberie d'un ministre intrigant & désespéré; enfin une banqueroute scandaleuse & désolante, voilà, si je ne me trompe, le tableau succinct de l'époque de *Law*; voilà aussi les malheurs que nous annonçoit le prophète *Mirabeau* dans son pamphlet, qu'il

ose terminer par ces paroles sacrilèges adressées au roi: *Sire, daignez vous rappeler ma prophétie, quand on osera proposer à votre majesté une suspension de paiemens!* On les a suspendus, on les a totalement cessés, les paiemens; & c'est à des séditeux tels que *Riquetti* que la France doit cette nouvelle calamité.

Je ne suis ni agioteur, ni financier, ni capitaliste, ni courtisan; je ne suis qu'un homme, mais je le suis; j'ai cherché en vain dans ce livre les principes de la raison; ceux de l'extravagance, qui en a quelquefois, n'y sont même pas. Ce livre est donc absolument sans principes. *Riquetti* avoit accumulé sans ordre, & au gré de sa fureur, le mensonge, la déraison, les injures, la calomnie, des mots; enfin, ce livre étoit le coup de désespoir d'un frénétique qui n'a rien à perdre.

Sans doute qu'il faut être aussi plat frondeur & aussi hébété politique que l'est *Riquetti*, pour oser dire (pages 73 & 74) que ç'avoit été un mal de ne pas grever le peuple d'un nouvel impôt accidentel. Mais *Riquetti* parloit de l'impôt en cosmopolite errant, qui n'eut jamais aucune propriété, & qui, par conséquent, ne paya jamais d'impôt. En improuvant l'impôt, je ne prétends pas, pour cela, faire l'apologie de l'agiota-
ge,

ge, que je regarde comme la fièvre lente du corps politique. Mais pour n'entrer dans aucune discussion sur cet objet, je renvoie le lecteur au *Traité de Riquetti sur la caisse d'escompte*, où, depuis la page 80 jusqu'à la page 124, il a exposé, assertion pour assertion, précisément le contraire de ce qu'il avançoit dans la *dénonciation de l'agio-tage*; de même que dans son éloquent discours sur les deux milliards d'assignats, il a dit absolument le contraire de ce qu'il avoit écrit dans son traité *sur la banque de S. Charles*. Mais quel est l'homme dans l'univers, qui ne sache pas quel degré de foi on doit ajouter à ce que dit, écrit ou enseigne le *Démosthène français*?

Il avoit cependant une grande vérité à dire, c'étoit qu'un nouveau subside, délibéré & balancé par la nation représentée, rejetteroit loin de nous les emprunts, & la création du papier-monnoie qui ne peut manquer de ruiner entièrement le royaume; mais c'étoit au moment où l'on s'occupoit de ce grand projet que *Riquetti* vint dire qu'il falloit s'en occuper. C'étoit un souffleur de comédie, qui s'intriguoit pour des gens qui savoient mieux la pièce que lui. Ainsi, à l'outrage fait à la vérité, en la forçant de passer par sa bouche, il joignit le nouveau ridicule de passer pour un écri-

vain verbeux, un prosateur emphatique & néologue, un législateur mal-adroit qui n'avoit fait qu'un ouvrage inutile, pour ne rien dire de plus.

Le produit de l'édition sur l'*agiotage*, & quelques escroqueries, mirent *Riquetti* en état de voyager en Prusse; & tout en blâmant, en dénonçant l'*agiotage* des actions, il continua, lui, d'*agioter* les femmes. La fille *Nérot* ne produisoit plus aucun dividende, il l'échangea pour la marquise de *Fleury*, qu'il conduisit à Berlin, où il la mit en circulation; mais à mesure qu'elle paroissoit sur la *place*, elle tendoit toujours à la *baisse*, quoiqu'il fît tous ses efforts pour la jouer à la *hausse*; & malgré le plâtre & les gazes qu'il y ajouta, malgré toutes les jongleries & l'*estampillage* qu'il lui avoit imprimé, l'*action* demeura à *Riquetti*, & le dividende fut un effet au porteur, qui l'obligea de décamper de Berlin sans trompette, sous peine de ne pas en sortir quand il voudroit.

Mais il se vengea bien du mépris qu'on avoit eu pour lui chez les Vandales; il publia l'*histoire secrète de la cour de Berlin*, libelle infâme, où la calomnie n'a pas même su se revêtir du masque de la vérité; aussi, lorsqu'on témoigna au prince Henri, qui étoit dans ce temps-là à Paris, l'hor-

reur

neur qu'inspiroit à tous les honnêtes gens une pareille audace, il répondit en souriant: *c'est une boue qui ne tache pas*; répartie sensée qui prouve le peu de cas qu'on doit faire des discours & des écrits de *Riquetti*; ce qui ne peut manquer d'arriver, l'orsque l'illusion du moment sera dissipée.

Le parlement accorda à ce libelles les honneurs de la brûlure; c'est le seul pitoyable ouvrage que ce tribunal ait proscrit sans le mériter, & sans le faire sortir de l'obscurité où il est resté depuis (1).

Le voyage de Berlin fut cependant d'un grand secours pour *Riquetti*. Après avoir compilé quelques passages des historiens, il fit connoissance du major Mauvion, qui avoit fabriqué quatre indigestes in 4^o., intitulés: *La monarchie prussienne*; Mirabeau
en

(1) Mirabeau, avant de mettre en vente sa correspondance, partit pour Aix, pour se faire nommer aux états-généraux. Il ne voulut pas être témoin du bruit & du mépris que le public lui vouoit. Comme elle avoit un débit considérable, & qu'elle s'étoit imprimée en province, un commis de M. le Jay fut arrêté aux barrières, comme il en passoit deux cents exemplaires; interpellé de déclarer quel étoit l'auteur & l'imprimeur, il refusa d'en faire la déclaration, & resta dix-sept jours en prison.

en fit l'achat 3000 liv., qu'il paya en billets de le Jay, & qu'il revendit aux sieurs Desenne, Volland & le Jay, en n'y ajoutant ; pour toutes notes ou corrections, que son seul nom sur le frontispice ; cependant, les sieurs Desenne & Volland, avertis par M. Cerutti que cet ouvrage ne valoit rien, rompirent adroitement le marché, & ils firent bien ; deux superbes éditions de ces *in-quarto* sortirent des presses de Didot ; le Jay y employa cent mille livres, qu'il tâcha de trouver, en empruntant à la petite semaine ; en vendit 15 exemplaires, fit banqueroute, & le reste de l'édition fut vendu, à la livre, aux épiciers de Paris.

Calonne avoit encouru la disgrâce de la cour & du clergé ; il avoit été remplacé par Brienne, & quelques temps après, par Necker. Il est question d'assembler les *états-généraux* ; Necker publie une instruction pour les bailliages, sous le titre de *résultat du conseil*. Riquetti saisit cette occasion de dénoncer, de déchirer de ces dents acérées un ministre assez incivil, pour n'avoir pas daigné acheter son silence par une modique pension ; il publia, par un abus de confiance & une perfidie qui lui est si familière, sa *correspondance* secrète avec Cerutti. Voici le jugement que Riquet-

Unable to display this page

comme de syle. Comment, homme extraordinaire, vous regardez comme un bienfait pour la nation, comme digne de l'étonnement, de l'admiration de l'univers & de la reconnoissance publique, un ouvrage rempli de principes faux, d'inconvenances choquantes, de vacillations inquiétantes, de précautions collusoires, &c.? Ainsi, vous considérez vos propres ouvrages comme autant de bienfaits signalés que vous répandez sur la génération présente, & sur celles avenir!

Dans cette correspondance, dont tous les raisonnemens, toutes les idées lumineuses, appartenoient à *Cerutti*, espèce de politico-mane, dont les moindres ridicules sont la démangeaison de cathéchiser les souverains, & de rétro-perforer les patriotes; dans cette correspondance, dis-je, *Riquetti* s'élevait avec fureur contre les *lettres-de cachet*. A Dieu ne plaise que je sois jamais l'apôtre du despotisme; que j'approuve, par conséquent, l'usage des *lettres-de-cachet*; usage abusif, vexatoire & révoltant dans les mains d'un la Vrillière, cardinal de Fleury, d'un Lenoir, d'un Breteuil, d'un Sartine, mais qui a été d'un si grand bienfait pour *Riquetti*!

En effet, que seroit devenu ce grand homme, si cette arme terrible n'eût pas existé?

sté? quelle peine eût-on infligé à un homme souillé de tant de crimes? Il eût donc fallu le pendre, ou le rouer, toutes les fois qu'on ensevelissoit cet ignoble personnage & ses forfaits dans les prisons de *Vincennes*, du château d'*If*, de château de *Joux*, de la *Geole*, de la *Bastille*, de *Pontarlier*, de la *Provence*; domiciles ordinaires de ce cher comte; domiciles où il s'égayoit à *faires des armes* avec ses gardiens, à les rouer de coups, & où, en élimant de ses dents acérées les barreaux de fer qui le séparoient du reste des hommes, il s'est exercé à déchirer les objets les plus sacrés & les plus vénérables? Il eût donc fallu punir, par l'infamie, un père universellement respecté, & toute une famille vertueuse, d'avoir donné le jour à un serpent qu'on eût dû charitablement étouffer dès le berceau, & qu'on devoit encore écraser, quand il a l'audace de se montrer avec son impudence ordinaire?

Dans cet ouvrage encore, *Riquetti* s'élevoit avec force contre l'arrêt du conseil, attribué à M. Necker, lequel arrêt contient *force de monnoie, ou papier de la caisse d'escompte*. D'abord, il étoit faux que cet arrêt créât un papier-monnoie, comme l'avancoit *Riquetti*. Nous renvoyons l'examen de ses principes sur cet article, à la page où

is parlons de son fameux discours assignats ; là , on verra si *Riquetti* a olement cru , en 1790 , comme il l'a en 1789 , que le papier-monnoie est un opprobre , qu'une calamité. (Voyez correspondance , page 19).

fin , *Riquetti* terminoit sa correspondance par ce bel épisode : “ On cherche en
,, vain à me persuader que M. Necker &
,, ses amis s'efforcent de m'exclure de l'as-
,, semblée nationale. JE NE CROIS PAS CELA.
,, M. Necker est trop au-dessous des cir-
,, constances & de lui même , si dans ces
,, momens de régénération & de crise il
,, ne plane pas au-dessus des ressentimens
,, personnels & des souvenirs haineux. Il
,, est mal avisé , s'il doute qu'on pût ana-
,, lyser ses operations & ses ouvrages d'une
,, manière REDOUTABLE , même à sa popu-
,, larité. Ses amis ne savent pas lui déplai-
,, re pour le servir , s'ils lui taisent que les
,, ménagemens raisonnés du comte de *Mira-*
,, *beau* dans l'assemblée nationale lui vau-
,, droient mieux que mon opposition hors
,, de cette assemblée. Enfin , en tout état
,, de cause , je ne me tiendrai pas pour
,, exclu , parce que monsieur Necker auroit
,, voulu m'exclure : quoi qu'il en soit , JE
,, DESIRE PASSIONNEMENT D'ETRE AUX ETATS-
,, GENERAUX ; JE NE CROIS POINT QUE J'Y
,, FUS-

„ FUSSE INUTILE , ET JE ME FLATTE DE N'AVOIR PAS DEMERITE' A MON poste de CITOYEN „.

Ombres immortelles des Ravailac , des Cartouche , des Mandrin , des Desrues , reprenez vos dépouilles humaines , & accourez siéger aux états-généraux ; accourez , vous tous dont le front est couvert d'un triple airain , vous que souillèrent tous les forfaits , & vous qui , depuis un demi-siècle , vous agitez dans la fange du crime , & qui souilleriez le crime même , triumvirat jadis inséparable , Lenoir (1) Carle , Beaumarchais ; accourez , venez , venez , vous asseoir au milieu de cette assemblée d'élite , où doit présider & raisonner des mé-

(1) CARLE , commandant du bataillon , dit de *Henri IV* , est un de ces scélérats consummés qu'il suffit de nommer pour le faire connoître . Il fut , pendant trente ans , tireur aux gages des lâches , & sut gagner quarante mille livres de rente à ce noble métier , auquel il joignoit celui de *mouchard* à la solde de *Sartine* . M. de Biron , à la sollicitation de ce lieutenant de police , l'avoit fait sergent dans les gardes , pour espionner son corps . On alloit lui donner la croix de Saint-Louis , comme on a fait à *Receveur* , à *Sommelier* , au général *Dumas* , ses collègues , lorsqu'une affaire grave , qui l'alloit suspendre au gibet , le força de se retirer . Il exerce depuis son ancienne profession au service du général *Motié* & de *Bailly-le-long* .

ménagemens, le comte de Mirabeau. Ah!... sans doute, vous avez tous autant de droits que lui; vous n'avez pas plus *démérité* que lui à *votre poste de citoyens*; vous ne fûtes que des scélérats, *Riquetti* fut quelque chose de pis; il fut & est encore un monstre.

Cependant, sur quels titres fondeoit ses prétentions, ce grand politique? Est-ce comme citoyen qu'il prétendoit à être député? Mais avoit-il une patrie? Il habita l'Europe pendant quarante ans, sans cesse vagabond, & fuyant devant les loiz qui le poursuivoient, & l'autorité qu'il provoquoit: il n'avoit pu respirer en paix l'air du même climat. Où donc étoit sa patrie? où étoit son domicile? dans des hôtels garnis, dans des prisons ou chez les femmes qu'il brocantoit: enfin, quelle étoit sa fortune, sa propriété, son existence, pour désirer passionnément de siéger au milieu des grands propriétaires? Il chassait le jour sur la nuit, & la nuit sur le jour. Il se sustentait de ses diffamations, de ses bassesses; il escroquoit, il empruntait de toutes mains, & ne rendait jamais d'aucune; telle étoit sa propriété, la bourse d'autrui; telles étoient les terres du comte de Mirabeau.

Étoit-ce comme fils de gentilhomme qu'il vouloit assister à l'*assemblée nationale*? Mais
quel

quel étoit son père? celui dont il porte le nom l'avoit renié; il avait épuisé ses malédictions.

Est-ce comme *amis des hommes*? Mais n'a-t-il pas *raffiné*, pour ainsi dire, la perfidie avec tous ceux qui l'ont honoré de ce titre intéressant?

Etoit-ce comme fils adoptif d'une nouvelle famille? Mais un tribunal souverain n'avait-il pas été forcé d'élever une barrière entre *Riquetti* & son épouse infortunée? N'avait-il pas été solennellement déclaré par les loix époux féroce, corrupteur, adultère, ravisseur, fallacieux fripon, pervers & dénaturé, indigne d'une compagne que le ciel lui avait donnée?

Encore une fois, quels étoient les titres de *Riquetti*, pour prétendre à siéger au milieu d'une immense famille destinée à travailler au bonheur commun? Son ambition sans doute, & l'espoir de duper la nation elle-même, ainsi qu'il l'a réellement fait. Ah! où en serions-nous, où en seroit la patrie, si ses intérêts, sa propriété, sa gloire étoient confiés à des hommes corrompus? Il serait l'organe de la vertu, de la liberté, du patriotisme, cet homme sacrilège, dont la plume adultère diffamait cent fois la sainteté des mœurs, le génie & la bravoure! cet homme, à qui on ne
par-

pardonnerait jamais d'avoir écrit, s'il n'eût aussi essayé ses armes contre l'immonde Beau-marchais (1)! Il serait donc l'interprète de la nation, celui qui, tour-à-tour, fut l'orateur du despotisme & de l'anarchie, de la cour & de la ville, des fripons & des asiles de la lubricité publique; cet écrivain famélique, l'apôtre du crime & de la sédition, & qui, dans tous ses libelles, se montra par-tout *l'intrépide souleveur de l'opinion publique*, contre les amis du bien public & de l'ordre!

Et bien! oui, *Riquetti* siègera dans les états-généraux, il l'a résolu, il le tentera, il y perdra la tête, ou il viendra à bout de son dessein; tous les moyens lui sont égaux, son succès est infaillible.

A peine a-t-il lancé son libelle, qu'il est décrété par le parlement de Paris: il se sauve en Provence, pour y *soulever l'opinion*; c'étoit au moment des assemblées des bailliages. Il a l'audace de se présenter aux assemblées de l'ordre de la noblesse. Les honorables membres reculent avec horreur, à l'aspect d'un monstre qui, dans la ville d'Aix, avait laissé à tous les scélérats la dési-

(1) Voyez *Considérations sur les eaux de Perrier* par le comte de Mirabeau.

désignation flétrissante , sous le nom de *Mirabeau* , comme à Paris le nom de *Desrues* est l'expletive de la scélératesse. L'assemblée délibéra sur le champ de se dissoudre , si *Riquetti* osoit encore y paraître , & l'accabla de tout le mépris qu'a signalé pour lui , depuis trente ans , la France entière .

Riquetti vit bien qu'il n'y avoit pas à lutter contre la force & la justice ; il se retira , & résolut dès-lors de séduire le peuple par un millier de mots , & de se faire nommer député du tiers-état . Cela n'étoit pas facile . Sa renommée faisoit frémir tous les habitans de la Provence . A coup sûr , on ne l'eût souffert dans aucune assemblée de l'ordre . *Riquetti* avoit plus d'une ressource ; il connoissoit par lui-même le pouvoir de l'intrigue & celui de l'or ; il prodigua , non pas le sien , car il n'en eut jamais beaucoup , mais celui du nommé *le Jay* , fils , libraire , dont nous avons oublié de parler dans le cours de cet ouvrage , & qui doit y jouer un rôle , peu brillant , à la vérité , mais rehaussé par celui de son épouse , dont les charmes , & sur-tout la fortune lui avoient mérité de remplacer madame de *Fleury* dans le cœur de *Riquetti* .

C'est à son retour de la Hollande que

Riquetti fit connoissance de la femme de *le Jay*, à l'occasion d'un manuscrit qu'il vendit à son mari. Elle n'avait alors qu'une année de mariage; elle avait une espèce de tournure, on lui prête de l'esprit: elle a, de plus, de petites minauderies qui captivent un moment; & d'ailleurs elle était aisée alors. *Riquetti* jeta sur elle un dévolu, & parvint à ses fins. La cuisinière s'étant apperçue de ces liaisons, se crut, en conscience, obligée d'en avertir son maître, qui, le lendemain, seignit un voyage de trois jours, & rentra, une heure après ses adieux, par une porte dérobée. Il avait pratiqué à la cloison une ouverture à travers de laquelle il voyait le lit, sur lequel étaient alors & sa femme & *Riquetti*. Après les cérémonies d'usage, *Riquetti* prit congé de la *le Jay*, & ce fut en vain que la dulcinée pressa, supplia son amant de passer avec elle la nuit entière. *Riquetti* objecta ses importantes occupations, & partit. *Le Jay* évita la présence du cocufieur. Sa femme reconduisit son amant, & ferma la porte sur lui: à l'instant, *le Jay* parut en présence de sa femme, qui ne s'évanouit point, mais écouta de sang-froid la mercuriale maritale, & répondit; donnez-moi les moyens de m'en passer. Il faut observer que, pour faire plus sûrement des dupes,

Ri-

Riquetti leur faisoit envisager une perspective des plus brillantes. La *le Jay* pensoit, ou vouloit faire accroire à son mari que le génie fécond du politicomane suffisoit pour enrichir sa maison, & elle domptait sa répugnance pour le *minotaure*, dans l'espoir qu'il la retireroit incessamment du commerce.

Bientôt *Riquetti* n'eut plus d'autre domicile, d'autre table, d'autre caisse que la maison de *le Jay*. C'est-là qu'il donnoit, & qu'il donne encore ses audiences, qu'il s'entoure de flagorneurs; c'est encore là que vont prendre leurs instructions les dames de la halle, quand il s'agit de faire quelque coup de main.

Le Jay avoit accompagné *Riquetti* en Provence, parce que ce dernier ne pouvoit faire aucune grande entreprise sans le secours de son caissier. Or, *le Jay* se faisoit une gloire d'être celui de *Riquetti* depuis trois ans. Il partit donc avec lui, muni d'une rame de traites en blanc, pour en tirer sur sa maison à fur & mesure qu'il en auroit besoin.

Repoussé, rejeté par l'ordre de la noblesse, comme un individu qui avait pratiqué tout ce que la cautelle, la perfidie, l'audace, la brutalité, peuvent inspirer à une ame vicieuse, *Riquetti* se tourna du

côté du tiers-état, dont il n'étoit pas moins méprisé, mais qu'il parvint à ramener, en le corrompant & le portant à la sédition. Il arma des brigands sans aveu de torches & de poignards; six à sept cents de ces scélérats pénétrèrent dans l'assemblée d'élection, & y votèrent, au mépris des loix, qui ne convoquoient que des propriétaires; ils y dictèrent leurs volontés, élurent, par des cris tumultueux, le *comté de Mirabeau* premier député; & lorsque cette excellente besogne fut terminée, *Riquetti* eut l'effronterie de se présenter à ses lâches incendiaires, & leur prêcha la paix, l'égalité, la liberté, l'abolition des droits les plus sacrés, & tous ces grands mots qui ont fait de la France un vaste désert.

Les factieux, qui avoient le mot du guet, dételèrent la voiture du *Démosthène français* (1), & la traînèrent eux-mêmes. La même scène se passa quelques jours après à Marseille, où *Riquetti* fut élu député de la même manière. Ainsi, l'on vit sur la même liste, *Raynal* & *Mirabeau*. *Mirabeau* à côté de *Raynal* !!! &c.

Content de son voyage, & de l'emploi qu'il avoit fait de l'argent que son cher
le

(1) Voyez la Chronique de Paris.

le Jay avoit répandu parmi les électeurs vagabonds, *Riquetti* prit la poste & vint incognito à Paris, pour appaiser, s'il se pouvoit, la colère du parlement, qui le poursuivoit à cause de son histoire secrète de la cour de Berlin, qu'il eut la bassesse de publier, & la lâcheté de désavouer après l'avoir vendue.

Le parlement, qui sentoit, qui prévoyoit tout le danger des milliers de libelles que chaque jour voyoit éclore, & que l'avidité arrachoit à l'obscurité à laquelle ils auroient dû être voués; le parlement, qui avoit vu, dans cette insurrection d'auteurs faméliques & à gages, le renversement de la constitution française, la ruine de l'empire, la dégradation du trône & des autels, la misère, la famine, l'anarchie la plus déplorable, & toutes les calamités qui ont depuis désolé le plus beau pays du monde, & déshonoré le premier des peuples; le parlement, dis-je, tentoit vainement d'arrêter ces désordres à leur source; il venoit de livrer aux flammes seize de ces libelles, dont les moins obscurs étoient *l'Ultimatum du tiers-état, le Cathéchisme des parlemens & la Passion du peuple, la première aux grands, & qu'est-ce que le tiers-état*, par l'abbé Syeyes. Mais dans tous les temps le sang des martyrs fut une semence

de prosélitisme : à peine le parlement avoit-il ordonné la brûlure des ces ouvrages , qu'il en parut une infinité d'autres.

Dans tous ces pamphlets séditieux , on s'attachoit moins à prouver les droits du peuple , qu'à soulever ce même peuple contre l'autorité , les loix , les grands & les ministres des autels , qu'on avoit soin de lui peindre sous les couleurs les plus noires , & en lui faisant entrevoir une lueur de félicité dans l'établissement d'un nouvel ordre de choses . Qu'on daigne jeter un coup-d'œil sur ces feuilles incendiaires ; qu'on les lise sans prévention & sans esprit de parti , & l'on verra si le parlement avoit tort de sévir contre ces livres infâmes , où les illustres *états-généraux* ont puisé leur morale perverse , le machiavélisme le plus affreux , & l'audace de tout abattre , de tout détruire , sans rien créer , sans rien édifier . /

Riquetti profita de la circonstance ; il vit que l'autorité du parlement étoit infiniment affoiblie ; il menaça , il caressa , il promit tout ; & *Séguier* , qui avoit fait un magnifique & long réquisitoire , n'eut pas le courage d'en faire exécuter les conclusions .

Les états-généraux s'ouvrent à Versailles avec toute la pompe digne d'une grande nation . Une procession majestueuse , composée de tout ce que la France a de plus bril-

brillant, forme le cortège de cette auguste cérémonie. *Riquetti* s'y fait distinguer par sa superbe audace, par une impudence outrée & par sa frisure. *Riquetti*, malgré le soin qu'il a de se faire remarquer, n'y est pas apperçu des honnêtes gens, & a la honte de s'y voir hué par la populace, par cette même populace qu'il a depuis soudoyée pour commettre les plus grands forfaits, & dont il est devenu le digne chef & le dieu, à force de crimes & de forfaits.

Le premier pas de *Riquetti* dans cette immense carrière fut marqué par un nouveau trait d'audace de sa part.

Nous avons dit que *le Jay* avoit dépensé, en Provence, beaucoup d'argent pour faire élire son cher comte député aux états généraux; celui-ci, digne élève de *Luchet*, *Brissot* & *Clavière*, c'est-à-dire, grand spéculateur en librairie, ne voulut pas laisser échapper une si belle occasion, non pas de remplir la lacune qu'il avoit faite à la fortune de *le Jay*, mais d'acquérir les moyens de se soutenir dans une assemblée dont tous les membres rougisoient déjà d'avoir un tel collègue. Il publia donc un libelle périodique, sous le titre de *Journal des états-généraux*, qui ne lui coûtoit d'autre peine que celle d'y apposer sa signature.

Aucun journal n'avoit encore paru sous ce titre imposant; aucun n'avoit encore osé traiter une matière aussi délicate. La nation, avide de connoître les travaux de ses représentans, accueillit avec avidité le *prospectus* de cet ouvrage, & s'empressa de souscrire. Les souscriptions de trois jours s'élevèrent à plus de soixante mille francs.

Mais comme l'attente publique fut trompée! La première feuille de ce papier-nouvelle ne fut qu'une diatribe contre les personnages les plus respectables de l'assemblée & de l'administration. Accoutumé à outrager la vertu, à injurier les honnêtes gens, *Riquetti* ne put sortir de sa sphère; & au lieu de raconter ce qu'il avoit vu, comme il l'avoit promis, il s'amusa à calomnier des hommes, alors l'idole du peuple.

La voix publique & les membres des états-généraux improuvèrent l'audace sacrilège de *Riquetti*. Le gouvernement proscrivit son ouvrage, déjà condamné par les loix. C'est ce que demandoit *Riquetti*; il avoit empoché le produit des souscriptions, & il rejeta sur le gouvernement la suspension des livraisons de ses feuilles, & l'inaction de sa plume. On se présentoit chez le *Jay*, on écrivoit en vain pour être remboursé; c'étoit, répondoit-il, a *Riquetti* qu'il falloit s'adresser, & *Riquetti* renvoyoit

voit les réclamans au gouvernement, qui, selon lui, étoit seul obligé de les rembourser.

Cependant, un grand nombre de souscripteurs, trompés dans leur attente, & furieux de se voir joués par un homme aussi vil & aussi fripon, élevèrent la voix, se rendirent en foule chez *le Jay*, ne connoissant pas à *Riquetti* d'autre domicile, & menacèrent de se faire justice de cet escroc, si on ne leur donnoit pas de bonnes raisons. Pour se tirer d'un pareil embarras, *Riquetti* promit alors de leur donner le même ouvrage, sous le titre de lettres à *mes Commettans*. Croiroit-on que les premiers numéros de ces lettres renfermoient des flagorneries les plus basses, les plus dégoûtantes sur le compte du ministre qu'il avoit déchiré avec tant de fureur dans la feuille proscrite des états-généraux? C'est ainsi que *Riquetti* fut toujours *courageux*; c'est ainsi qu'il fut toujours conséquent dans ses principes & dans ses opinions.

Il n'avoit fait encore dans l'assemblée des états que la sensation d'un individu qu'on n'apperçoit pas dans la foule, & que l'opinion avoit déjà relégué dans la classe des esprits pervers & des scélérats, lorsque, gémissant de la désunion, & sur-tout des factions de l'ordre du tiers-état, le roi

se vit obligé de tenir la *séance royale* du 23 juin 1789. C'est après cette *séance* paternelle, après la lecture d'un plan de régénération de l'empire, si supérieur à cette prétendue constitution que des forcenés ont élevée au milieu des fureurs & de toutes les proscriptions, que *Riquetti* éleva sa voix, organe ordinaire du crime & de la scélératesse, & consacra par sa perfide éloquence l'insurrection & le dogme de l'*inviolabilité*; dogme immoral, qui assure l'impunité de tous les crimes, & qui arrache à l'échafaud, pour le rendre à la société, le scélérat dont les loix demandent la tête. Cette démarche de la part de *Riquetti* ne doit étonner personne; il étoit, plus que tout autre, intéressé à faire passer l'*inviolabilité*, pour se mettre à l'abri de la punition qu'il savoit bien avoir méritée.

Assurés de l'impunité, *Riquetti* & sa bande se portent aux grands excès. Le trône est renversé, le monarque dépouillé de son caractère auguste, de ses prérogatives, de ses droits les plus sacrés. La sédition, le brigandage, sont consacrés par un décret solennel, dans la nuit du 4 août. La dîme, les droits féodaux, sont abolis sans être remplacés. On commande au paysan d'abandonner la charrue pour voler à la chasse, & de laisser ses bœufs au milieu
d'un

d'un sillon pour courre un lièvre qui traverse la plaine .

Mais ce ne sont là que les préludes des désordres que prêcheront les *inviolables* ; leur destructive doctrine doit avoir les suites les plus funestes ; ils ne cesseront de la prêcher , qu'après avoir consommé la ruine de l'empire . Les incendies , les pillages , les assassinats , les dévastations générales , des émigrations effrayantes seront bientôt le digne fruit de leurs instructions nationales ; & ce sera toujours *Riquetti* qui donnera le signal de la révolte , & qui conseillera & encouragera les meurtres . La Fayette dira , avec lui , que *l'insurrection est le plus saint des devoirs* ; & le boucher *Barnave* , que le sang des Français n'est pas assez pur pour qu'on empêche le peuple de le verser .

Cependant la morale de *Riquetti* ne sera pas toujours aussi sévère ; elle s'adoucira à l'aspect de l'or ; son ame , naturellement dure & inflexible , s'amollira à la vue de ce précieux métal , & recevra sans peine toutes les impressions qu'on voudra lui donner . *Necker* a long-temps dédaigné d'acheter ce foudre d'éloquence ; mais enfin le décret sur l'*inviolabilité* l'éclaire sur la nécessité de se faire un parti dans le côté gauche ; il sait que le décret étend l'*inviolabili-*

te des membres de l'assemblée, jusqu'à leurs crimes & leurs dettes; il sait que la bande de *Riquetti* est un ramas d'hommes sans principes, sans morale, sans caractère, sans aveu, & qui ont juré de faire leur fortune aux états-généraux, ou d'y perdre leur tête; il fait luire l'or, & il triomphe toutes les fois qu'il daigne employer ce talisman.

La première fois que le gouvernement usa de cette ressource infailible, ce fut lorsqu'on traita du *paëte de famille* entre la France & l'Espagne. *Riquetti* reçut huit cent mille livres pour lui & ses dix collègues affidés, fit un discours que les Espagnols se sont empressés de traduire, & le décret fut adopté dans les termes que le comte de Montmorin avoit dictés.

Quelque temps avant *Riquetti* avoit dénoncé les ministres, & entre autres, le comte de Saint-Priest, à qui il en vouloit depuis son ambassade à la Porte; mission importante & lucrative, à laquelle *Riquetti* avoit eu la ridicule audace de se croire destiné; car sa manie fut toujours d'espérer, de briguer une ambassade. Son ambition démesurée, son orgueil excessif, lui faisoient croire qu'il étoit capable de remplir les premières charges de l'état. Aujourd'hui c'étoit le ministère qu'il sollicitoit;

Unable to display this page

chain ministère. Ce décret fut généralement applaudi; mais *Riquetti* ne se déconcerta pas: il sentit la nécessité de prendre son parti; il monte à la tribune & dit: Il est vrai que je me suis attendu quelque temps à passer au ministère, mais je ne crois pas qu'il y ait un seul homme dans cette assemblée qui voulût abandonner son poste de député pour n'être qu'un ministre. Cette gasconnade n'eut pas le succès qu'il en attendoit; elle lui donna un nouveau ridicule: on lui rit au nez, & *Riquetti* eut l'air d'être content de soi & de ses collègues.

La caisse d'escompte avoit suspendu ses paiemens; elle alloit faire une banqueroute totale; elle offre un million à *Riquetti* s'il peut faire garantir solidairement sa dette immense par la nation & par le roi. *Riquetti* assemble sa bande, propose le décret, & le déficit de la caisse d'escompte est comblé.

L'agiotage avoit reçu le coup mortel par la suppression de la compagnie des Indes & de la caisse d'escompte. *Riquetti* promet de le rendre plus brillant que jamais, en lui fournissant un aliment inépuissable; il propose aux agioteurs & aux agens de change de faire créer un papier-monnaie, si on veut lui donner, pour lui & pour

sa bande, trois millions. On délibère, & la somme est accordée. Le surlendemain l'assemblée décréta la fabrication de 400 millions d'*assignats*.

Voilà la conduite de l'homme qui, en 1789, s'exprimoit ainsi sur le papier-monnoie ; “ Voilà, monsieur, pourquoi le papier-monnoie est un fatal prestige, une déception coupable, un très-grand mal au physique & au moral. Voilà pourquoi la force & le succès d'un papier-monnoie sont impossibles. Voilà pourquoi la vertu, le patriotisme, le dévouement même des Américains, n'ont pu opérer cette transmutation miraculeuse. Leurs courageux citoyens ont soutenu les rigueurs de la guerre & des saisons, étchassé les tyrans ; mais ils n'ont pu soutenir un papier-monnoie.

„ Descendez du principe aux détails, & c'est alors que vous verrez, à l'éternelle honte des sophistes, qu'un papier-monnoie est un fléau véritable, qu'il renverse toutes les combinaisons de la raison, de la prudence & de la justice ; rend incertaines toutes les valeurs, sape tous les fondemens de la propriété, & qu'institué en France au milieu de deux milliards & demi d'espèces monnoyées, il ne peut être envisagé que comme un foyer de tyrannie, „ d'in-

„ d'infidélité & de chimères, une véritable orgie de l'autorité en délire „. Telle étoit, en 1789, l'opinion de *Riquetti* sur le papier-monnoie; on fait briller l'or, & tout d'un coup, il voit la chose sous un autre point de vue.

Le droit de faire la paix & la guerre occupoit l'assemblée des états; déjà la nation des halles & les César des faubourgs intimidoyent, par leurs cris de fureur, leurs augustes représentans; de longues discussions avoient décerné au peuple ce droit périlleux; on alloit décréter d'après le vœu du peuple, lorsque *Riquetti* demanda la parole pour le jour suivant; il arrangea si bien ses batteries, il amadoua si adroitement le *Chapelier*, *Barnave*, & quelques autres illuminés du côté gauche, que, malgré de grands débats, & les cris du peuple, le projet de décret de *Riquetti* passa à l'appel nominal, l'épreuve par assis & levé ayant été douteuse. Les jardins du Palais-Royal, les Tuileries sur-tout, étoient remplis d'une populace immense qui, parce qu'elle avoit volé un fusil à l'hôtel de invalides, croyoit avoir acquis, par sa valeur, le droit de faire, à son gré, la paix ou la guerre. On proclamoit dans toutes les rues la trahison du comte de *Mirabeau*; les têtes étoient montées à un tel point, qu'on

qu'on avoit marqué l'arbre où l'on le pendroit, si le décret passoit contre le vœu de la nation; déjà les soixante républiques de la capitale *délibéroient, protestoient, &c.* *Riquetti* étoit un peu embarrassé; mais accoutumé à franchir des pas difficiles, il monte à cheval sur son *inviolabilité*, & le décret, poussé par ses *affidés*, est admis.

Cependant le peuple murmure à la porte de l'assemblée; il est dangereux de l'irriter; il est arrêté qu'on lui jettera de la poudre aux yeux par un amendement. Le *Chapelier* propose, pour le préambule d'un décret qui accorde au roi le droit de faire la paix, la guerre, les traités, les alliances, le choix de ses officiers; &c., l'article suivant: *à la nation appartient le droit de faire la paix & la guerre*; à ces mots un transport général de joie s'empara de toutes les ames, & le peuple conquérant de la Bastille, se promet bien de conquérir dans peu tout le globe.

Ce saint enthousiasme a produit tout son effet. Malheur aux armées qui voudroient tenter de remettre sur le trône un roi *découronné*! La phalange bleue leur apprendroit bientôt que le temps de la justice est passé, & qu'aujourd'hui, plus que jamais.

* La raison du plus fort est toujours la meilleure,,.

A l'instant où nous traçons l'esquisse de la vie de *Riquetti*, on forme à Paris un corps de six mille hommes pour l'opposer aux Autrichiens, & l'on assure que *Riquetti* sollicite le commandement général de l'armée auxiliaire, composée de l'élite des gardes nationales des 83 département & des 48 mille municipalités. Tremblez, *Bender*, tremblez, *Potemkin*, tremblez, *Brunsvick*, & *Henri*, *Riquetti* va vous combattre....

Mais remontons au plus beau moment de la vie de cet homme célèbre; traçons en abrégé ses hauts faits dans les journées à jamais mémorables des 5 & 6 octobre 1789, époque glorieuse où la capitale a conquis son roi, suivant l'expression énergique du préteur *Bailly*. Il est fort inutile de répéter que le seul & unique mobile de *Riquetti* a toujours été l'intérêt; tout le monde sait que, dans toutes les occasions importantes, son opinion a été déterminée par la vue de l'or: mais ce que bien des gens ignorent peut-être, c'est qu'outre les sommes qu'il touchoit accidentellement, on lui comptoit, tous les 5 de chaque mois, 30,000 livres, que son ami la Marck pouvoit dans la liste civile.

L'am.

L'ambition est le vice des grandes ames, & le véhicule des belles action; l'ambition fut toujours la passion la plus chère de *Riquetti*, & le but invariable de toutes ses démarches.

Jusqu'au moment fortuné où il fut élu représentant du peuple, ses vœux modestes s'étoient bornés au ministère ou à l'ambassade; mais dès qu'il se vit membre du souverain, il prétendit régner; une seule difficulté se présentoit à son imagination impétueuse, c'étoit l'amour inné des François pour leur roi, pour la postérité du bon Henri IV, dans les temps même où l'on fascine le plus leurs yeux, & où l'on endurecit davantage leurs cœur. Quoique importuné sans cesse de cette idée, *Riquetti* n'abandonna pas l'espoir de s'asseoir sur le trône; mais il lui falloit un mannequin pour le masquer; *Louis XVI* le méprisoit trop, il résolut d'égorger *Louis XVI* & de proclamer *Louis XVII*. Voici de quelle manière il dressa ses batteries.

Dans les premiers jours de juin 1789, il eut soin de se mettre à l'abri des poursuites des tribunaux & des vengeances publiques, en se faisant déclarer *inviolable* par les états-généraux. Ce mot, tout-à-fait nouveau, & qui devoit s'étendre jusqu'au dernier citoyen, n'atteignit pas même le mo-

narque. Tandis qu'on déclaroit sacrée la personne d'un *député*, on dénonçoit le roi, la reine & leurs amis; on armoit les mains des brigands de torches & de haches; on leur prêchoit le régicide & le carnage; on leur indiquoit les victimes, & la Saint Barthelemi nationale se préparoit sous les ordres & par les savantes combinaisons de *Riquetti*. Déjà la bombe étoit prête à éclater; il ne manquoit qu'un léger prétexte: on sait que Mirabeau étoit fertile en expédiens; mais plusieurs trompèrent son attente: le premier concernoit le régiment de Flandre, appelé à Versailles par la municipalité pour veiller, de concert avec la garde nationale, sur les jours d'un monarque entouré d'assassins. *Riquetti* réclama contre l'arrivé de ce régiment, *dénonça* la municipalité de Versailles, la fit sommer de rendre compte de ses motifs à la barre de l'assemblée des états. Ce moyen n'ayant pas réussi, *Riquetti* saisit avec ardeur l'arrivée du régiment de Flandre pour s'en faire de nouveaux: il sema l'effroi parmi le peuple de Versailles, & plus encore parmi celui de Paris, en supposant à la cour des projets contre la liberté publique. Il fit entendre aux Parisiens qu'un nouveau corps de troupes alloit environner leur ville; la populace reçut des avis secrets. Les

ouvriers de Montmartre, & ceux de l'École militaire, furent endoctrinés & bien payés; ce ne fut qu'en leur opposant des forces militaires qu'on parvint à les empêcher de partir pour Versailles, où ils vouloient aller chercher le roi, & tailler en pièces le régiment de Flandre.

Observez que ce régiment n'avoit été requis par la municipalité de Versailles & par le ministre, que sur l'avis qu'ils avoient eu que des brigands devoient faire une incursion à Versailles. Une lettre de M. de la Tourdu-Pin, lue dans la séance des états le 23 septembre, portoit que, „ sur „ l'avis que des mal-intentionnés se propo- „ soient de troubler le séjour du roi & de „ l'assemblée nationale, le ministre avoit „ donné les ordres nécessaires pour préve- „ nir cet attentat „. Ce fut le même jour que le régiment de Flandre entra dans la ville de Versailles.

A l'instant de l'arrivée de ce régiment, on fit plusieurs efforts pour le séduire; mais ce fut infructueusement.

„ Des factieux, dit M. Mounier, qui „ veulent exciter la fureur du peuple, & „ qui ne peuvent lui indiquer un sujet réel „ de mécontentement, sont forcés d'emplo- „ yer des prétextes „. *Riquetti*, qui est toujours fertile en moyens, parce qu'il n'est

pas délicat dans leur choix, crut en avoir trouvé un infailible, en suggérant aux anciens gardes-français qu'il étoit de leur honneur de reprendre leurs postes auprès du roi.

Tous ces mouvemens s'exécutoient par les agens secrets de *Riquetti*, payés avec l'or du duc d'Orléans. Tandis que la populace, assemblée au Palais-Royal, se proposoit de partir pour Versailles, ayant à sa tête *Saint-Huruge*; tandis qu'on parloit dans ce jardin, le théâtre de tous les vices, d'aller enlever le roi & le dauphin, de proscrire les membres de l'assemblée qui défendroient le *veto*: pendant qu'on annonçoit les plus horribles desseins contre la reine, les ouvriers de Montmartre & de l'école-militaire jouoient au *petit-palet* avec des *doubles louis*, & menaçoient de se porter aux plus grands excès. *Saint-Huruge* fut enfermé comme un factieux; la municipalité de Paris fit des arrêtés rigoureux contre les attroupemens du Palais-Royal; on n'en persista pas moins dans le dessein de faire une incursion à Versailles. Les ministres recevoient deux ou trois fois par jour les avis les plus alarmans: les gardes-du-corps passèrent plusieurs nuits à cheval, bien résolus de repousser, par la force, ceux qui pourroient entreprendre de violer
le

le séjour du roi. Une lettre de M. de la Fayette à M. le comte de Saint Priest annonçoit " qu'on avoit mis dans la tête des grenadiers d'aller la nuit suivante à Versailles.... que cette velléité étoit entièrement détruite par les quatre mots qu'il leur avoit dit ; mais qu'il en concluoit que les ressources des cabaleurs étoient inépuisables,,. On voit, par ces deux lignes, que M. le marquis de la Fayette étoit instruit de la cabale, & des moyens de séduction employés auprès de la milice Parisienne.

Comment auroit-il ignoré les motifs, les intentions & les noms des cabaleurs ? *Riquetti* s'étoit déjà expliqué ouvertement ; dès les premiers jours de septembre, il avoit dit à Blaisot, libraire, rue Satory, " qu'il croyoit appercevoir qu'il y auroit des événemens malheureux à Versailles, mais que les honnêtes gens, & ceux qui ressembloient à M. Blaisot, n'avoient rien à craindre,,. Ce fait avoué par *Riquetti* n'étoit, selon M. Chabroud, que l'indice d'une inquiétude qu'on ne pouvoit guère alors ne pas avoir ; & Chabroud avoit, sans doute, ses raisons pour disculper ainsi un homme avec lequel il avoit les liaisons les plus intimes.

Non seulement la capitale étoit instruite

d'un complot formé contre le roi, la reine & la famille royale, mais la nouvelle en étoit répandue dans les provinces du royaume les plus éloignées. Un particulier avoit dit, chez le même Blaisot, plusieurs jours avant le cinq octobre, qu'une lettre, reçue de Toulouse, lui annonçoit des événemens sinistres à Versailles. M. Bouche disoit qu'il avoit appris, dans cette capitale du Languedoc, le vingt-neuf septembre, que s'il ardoit quelques jours de venir à Versailles, il n'y trouveroit plus le roi.

Riquetti, non content d'avertir les provinces de l'insurrection du peuple, fomentoit & entretenoit le feu de la sédition dans les districts, par sa présence & ses propos, & dans les cafés & les jardins publics, par le ministère de ses agens gagés. Sur la fin du mois d'août mil sept cent quatre-vingt-neuf, l'agitation étoit extrême dans les districts de la capitale; leurs prétentions ridicules, & leurs rivalités causoient les plus vives inquiétudes. Des membres de l'assemblée des états s'y rendoient fréquemment. M. Regnaud proposa de défendre à tout député, d'aller dans les districts, sans mission. *Riquetti* se leva brusquement, & répondit que cette motion le concernoit, & qu'il n'alloit dans les districts, que pour
don-

donner des plans de municipalité. Les districts ne délibéroient cependant, alors, que sur la sanction royale, & sur la succession au trône.

Cette matière étoit trop importante, pour ne pas intéresser fortement *Riquetti*. Déjà il étoit parvenu à étouffer tous les scrupules, s'il est possible qu'il en ait jamais eu; car il a toujours commis les plus grands crimes sans remords ainsi que sans regrets. Si le roi persistoit dans son aveuglement; s'il ne se réunissoit à la nation, ne se re-fondoit dans la nation, ses puvoirs cessoient, & il retomboit dans la classe des simples citoyens; un régent, un lieutenant-général alloit prendre sa place sur le trône, & c'étoit des mains de *Riquetti* que la nation française devoit recevoir ce nouveau souverain; preuve non équivoque de la corruption & de la scélératesse dont l'intru auroit été entaché.

Tandis que les vils stipendiés de *Riquetti* soulevoient la populace & la corrompoient, des agens secrets sonnoient l'alarme à la cour, pour engager le roi à se rendre à Metz; alors le parti de *Riquetti* profitoit du départ de ce monarque, pour s'emparer du trône. La même populace enchaînoit par la crainte la majeure partie des états-généraux, & les forçoit à reconoître l'usurpateur.

Ri-

Riquetti comptoit que monseigneur le comte d'Artois & ses enfans pouvoient être oubliés; que monsieur suivroit sans doute le roi dans sa fuite, & que, par ce moyen, la Dynastie étoit perdue, c'est-à-dire, que lui *Riquetti* régneroit bientôt, sous le nom & le mannequin du duc d'Orléans, qui n'a d'aptitude que pour ne rien faire, & du goût que pour le libertinage.

“ La France, disoit Riquetti, a besoin d'un roi & demande un roi; mais Louis dix-sept sera roi comme Louis seize; & si l'on parvient à persuader à la nation que Louis seize est fauteur & complice des excès qui ont lassé sa patience, elle invoquera un Louis dix-sept „.

Telle étoit la doctrine que répandoit, & qu'avoit fait accueillir Riquetti, quand un événement innocent amena la catastrophe, & trompa la plus belle partie de ses espérances.

Le premier octobre, les gardes du roi donnerent un repas aux officiers du régiment de Flandre, suivant l'usage qui se pratique dans toutes les garnisons lorsqu'il arrive de nouveaux corps; plusieurs officiers de la milice nationale de Versailles y furent invités; des soldats du régiment de Flandre & des Trois-Evêchés furent admis dans la salle; le roi, la reine & le
dau-

dauphin entrèrent à la fin du repas ; leur présence causa un vif enthousiasme à ces amis de la monarchie , & par des cris de joie ils s'efforcèrent de faire oublier pour un moment à leurs majestés la férocité de la démagogie , qui , des marches du trône , tendoit à les précipiter dans un abîme de malheurs.

Le sieur le Cointre , commandant de la milice de Versailles , n'avoit point été invité à ce festin militaire , il voulut s'en venger ; il fit passer aux folliculaires de la capitale un récit calomnieux de cette prétendue orgie. Bientôt ces journalistes salariés annoncèrent à tous les coins du royaume que les gardes du roi avoient outragé l'assemblée nationale & la cocarde de Paris. On s'attachoit sur-tout à rendre les gardes du corps odieux , & à exciter contre eux la fureur du peuple , afin de remplir un double objet , qui étoit d'exécuter l'ancien projet de mettre la cour en fuite , pour envahir le trône , & de punir , dans un temps où tant d'hommes trahissoient leur roi , ceux qui s'obstinoient à lui rester fidèles.

Riquetti , craignant que la haine inspirée à la populace contre la reine & les gardes du corps ne causât point un soulèvement assez général , mit en usage un autre moyen

yen déjà plusieurs fois éprouvé, celui de créer une disette. Les principes du machiavélisme le plus affreux ont toujours été les guides de *Riquetti*; sa conduite politique devoit nécessairement s'en ressentir. Il fit parvenir dans toute la province de l'Île-de-France de faux ordres qui défendoient aux meûniers de moudre. A Paris on payoit les boulangers pour ne pas cuire, & l'on interceptoit, aux barrières, le pain qu'on importoit des campagnes Le peuple, triste jouet de ces manœuvres, las d'acheter sa subsistance chaque jour, par une perte considérable, & souvent par des querelles, reçut avec empressement les moyens qu'on lui suggéra pour se délivrer de cette gêne. On lui insinua que le parti des aristocrates de Versailles étoit le seul auteur de cette calamité; on lui fit entendre que l'abondance étoit à la disposition d'un prince dépouillé de tout pouvoir, de toute force, de toute autorité. C'est ainsi que *Riquetti* & ses agens préparoient la cruelle catastrophe des 5 & 6 octobre.

Le complot de *Riquetti* datoit de plus loin; il l'avoit formé ou du moins conçu dans le mois de juillet. Un jour qu'il étoit avec M. Duroveray de Genève, dans la cour des *menus* à Versailles, il aborda MM. Bergasse, Mounier, la Fayette & Duport,
les

les pria de passer avec lui dans l'un des bureaux, & leur fit part de la résolution où il étoit d'engager l'assemblée à demander l'éloignement des troupes qui environnoient Paris, & après avoir parlé de la nécessité de mettre obstacle aux projets que pouvoit avoir la cour, il leur tint le langage suivant : " Messieurs, j'ai rencontré hier monsieur le duc d'Orléans à qui j'ai dit : monseigneur, vous ne pouvez pas nier que nous ne puissions avoir bientôt Louis dix-sept au lieu de Louis seize, & si cela n'étoit pas ainsi, vous seriez au moins lieutenant-général du royaume; — le duc d'Orléans m'a répondu, messieurs, des choses fort aimables „.

Les députés à qui *Riquetti* parloit ainsi, consternés de son effronterie, ne firent aucune réponse; on se sépara. Ce n'étoit pas là l'objet que s'étoit proposé le rusé Mirabeau: il s'attendoit à persuader à ses quatre collègues, qu'il regardoit comme les plus revêches de l'assemblée, que l'or, les graces & la puissance ne couleroit bientôt plus que par leurs mains; qu'ils régneroient effectivement sous le fantôme du roi qu'il leur proposoit; mais trompé dans ses espérances, il essaya de nouvelles tentatives. Le roi s'étant rendu de la meilleure grace du monde au vœu de l'assemblée,

ré-

résolument de renvoyer ses troupes. Les amis de la liberté & sur-tout de l'ordre voyoient avec peine s'éloigner de Versailles une armée, qu'on pouvoit opposer à des factions qu'on commençoit à soupçonner, & qui éclatèrent bientôt. Mounier étoit celui des députés dont *Riquetti* redoutoit davantage l'inflexibilité. *Riquetti* se réunit à Robespierre & Buzot, pour séduire ou intimider ce Romain. Celui-ci représente à *Riquetti* que la défection & l'indiscipline des troupes qu'on avoit corrompues étoient infiniment à craindre; & que dans ces circonstances critiques, un prince ambitieux, paroissant au milieu de l'armée, pourroit s'emparer du trône, & perdre la dynastie. *Mais, bon homme que vous êtes*, repartit *Riquetti*, *je suis aussi attaché que vous à la royauté; mais qu'importe que nous ayons Louis XVII. au lieu de Louis XVI, & qu'avons-nous besoin d'un bambin pour nous gouverner?*

Mounier voulut alors opposer à *Riquetti* l'amour inné des Français pour le roi, & plus encore les conséquences fâcheuses que pourroit avoir ce changement de dynastie; déjà il voyoit ruisseler le sang dans tout le royaume; déjà l'énormité d'un crime politique se présenteoit à son imagination sous les couleurs les plus effrayantes.... *Mais*

savéz-vous, continua Riquetti, que la manière dont les membres des communes ont été repousés du lieu de leurs séances avant la déclaration du 23 juin, étoit un acte bien coupable, & qu'il y auroit là un beau prétexte pour un manifeste ?

Nous avons dit que le repas des gardes-du-corps avoit été un prétexte pour soulever le peuple. Le dimanche 4 octobre, les attroupemens du Palais-Royal devinrent nombreux & plus violens. On annonça la résolution de partir le lendemain pour Versailles. Desmoulins l'énergumène étoit l'orateur de *Riquetti* dans ces groupes impurs: il souffloit dans tous les cœurs le poison de la discorde & de l'insurrection: il alloit passer la matinée à Versailles, où *Riquetti* l'endoctrinoit, & il revenoit le soir dans les cafés & dans le jardin du Palais-Royal, bégayer sa mission.

Le même jour plusieurs particuliers annonçoient, à Versailles, le dessein qu'avoient les Parisiens de venger la cocarde nationale de l'affront supposé qu'elle avoit reçu, en égorgeant les gardes-du-corps, & de conduire le roi à Paris, après avoir fait des jarretières de boyaux de la reine. D'anciens gardes-françaises, largement payés, avoient été dépêchés de Paris, pour sonder la disposition des esprits, & confé-

rer avec les chasseurs du régiment de Flandre, pour en faire des prosélytes à la faction d'Orléans, en quoi ils ne réussirent que trop.

Le 5 octobre, dès le matin, le soulèvement du peuple éclata généralement. *Riquetti* avoit cru devoir le faire commencer par les femmes. Bientôt les ouvriers de la Bastille, ceux de l'Ecole Militaire & les *piquers* des faubourgs remplirent la place de Grève; on força la place de l'hôtel de ville, où l'on pilla les armes, & sur-tout les registres & les cartons du comité des recherches, qui renfermoient des éclaircissemens très-précieux sur les trames affreuses de *Riquetti* & consorts; ce pillage n'étoit ni fortuit ni une suite nécessaire de l'insurrection; il étoit projeté, & *Riquetti*, y étoit trop intéressé pour qu'il ne fût pas exécuté.

Parmi ces femmes étoient une infinité d'hommes déguisés. Après avoir dévasté l'hôtel de ville, elles partirent pour Versailles, où elles furent suivies des volontaires de la Bastille. Le soir, l'armée parisienne se mit en marche avec des canons, des munitions de guerre, & tout l'appareil qui précède une bataille. A la suite des troupes étoit une horde de brigands armés de piques, de haches, de
fu-

fusil & de sabres. L'arrivée des femmes, & leur introduction dans la salle de l'assemblée porta la consternation dans Versailles. Leur orateur étoit un de ces hommes qu'il suffit de nommer, pour réveiller l'idée de tous les crimes. C'étoit *Maillard*, vil espion de l'ancien & du nouveau régime, & qui les a tour-à-tour servis & trahis tous les deux, selon qu'il a pu profiter des circonstances, & que ses intérêts l'ont exigé.

Le roi, effrayé par la défection du régiment de Flandre & des dragons de *Montmorency*, instruisit l'assemblée des états du danger qu'il couroit, & demanda à conférer avec elle sur les moyens de ramener le calme dans les esprits, & la tranquillité dans les séances des états. *Riquetti* s'opposa vigoureusement à ce que l'assemblée se rendit auprès du roi.... Il osa même préconiser l'enthousiasme populaire, le déclarer juste, équitable, nécessaire, accusa la reine d'être l'auteur de cette sédition, & parut désirer que l'assemblée décrétât que la personne de la reine n'étoit pas *inviolable*. Un désir de cette nature décèle un homme bien familiarisé avec le crime.

C'est ainsi que délibérait, que pérorait *Riquetti*, en présence des femmes & des goujats qu'il avoit stipendiés pour se por-

ter à Versailles. Cependant, comme son nom étoit tumultueusement prononcé par cette multitude, & qu'il craignoit que quelques-unes ne déclarassent que c'étoit pas son ordre qu'elles se trouvoient là, il voulut faire le rodomont, & les tança d'être venues troubler la séance, & de ne pas s'y tenir dans le silence & le respect dûs au corps législatif. Il en frappa même une avec son parapluie, & aussitôt des éclats de rire & des applaudissemens partirent des quatre coins de la salle. On peut juger par là combien *Riquetti* étoit respecté & craint de cette populace. Mais on ne peut pas craindre les hommes qu'on aime; & l'on sait parfaitement le genre de sentiment que *Riquetti* pouvoit imposer.

Desperrières, aide-de-camp de la Fayette, avoit été dépêché de sa part, pour avertir le roi de l'arrivée des troupes. Ce ne fut que dans ce moment que le monarque fut instruit des prétextes de ce voyage. On lui dit que le peuple sortoit de l'assemblée nationale, & alloit venir à la cour, pour lui demander *du pain*, à lui Louis XVI. Cet honnête & infortuné prince s'écria tout effrayé: *Eh! bon Dieu! est-ce moi qui dirige les approvisionnemens? La municipalité de Paris ne s'est elle pas emparée de cette partie de l'administration?* Desper-

perrières rassura le bon roi sur les dangers qu'il couroit, & lui promit que la milice parisienne, ne venant que dans l'intention d'empêcher le meurtre, elle s'opposeroit à toutes les mauvaises intentions qu'on auroit pu suggérer au peuple.

Le roi, qui venoit d'échapper par la surveillance & l'activité de M. de S. Priest au complot le plus horrible qui jamais ait été tramé, n'étoit pas fort rassuré sur ce qu'on oseroit entreprendre contre sa vie & celle de sa famille. L'exposition du complot fera voir si sa perplexité étoit bien ou mal fondée.

On se rappelle que les brigands partis avec les femmes se divisèrent en deux bandes; l'une prit la route de Sève par Chaillet, & l'autre par Vaugirard. *Riquetti* avoit donné avis à ses agens que le roi chasseroit le 5 à Meudon, & voici les instructions qu'il leur fit passer. La multitude que doivent guider d'Aiguillon & la Cloye arrivera par Issy, au pied de la montagne de Bellevue; elle se postera dans le défilé de la manufacture des porcelaines, &, sous prétexte de massacrer tous les gardes-du-corps, elle fera feu sur ceux qui environneront la voiture du roi, & visera la bon homme. Deux mille louis à celui qui l'atteindra d'une balle....

Heureusement pour la France, l'amour de son roi, si naturel à tous les Français, porta un des hommes sur lequel on avoit le plus compté pour ce régicide, à se détacher: le 5, dès le matin, il prit la poste, & arriva chez le comte de S. Priest, à qui il avoua tout. Le ministre donna des ordres pour aller subitement chercher le roi, & lui faire prendre une route détournée. Il ordonna en même-temps aux troupes de se mettre sous les armes, & d'environner le château. Il étoit temps: à peine le roi étoit-il arrivé à Versailles, que les bandits se portèrent au lieu indiqué, bien résolus d'exécuter leur affreux projet. Bientôt un courrier du duc d'Orléans vint leur apprendre *qu'il étoit trop tard*. C'est alors que les forcenés, outrés d'avoir manqué leur coup, se rendirent à Versailles, en vomissant les imprécations & les horreurs les plus alarmantes.

La nuit du cinq se passa assez tranquillement; les gardes-du-corps reçurent ordre de se retirer; de sorte que le roi restoit à la merci du peuple, puisqu'il avoit été abandonné par ses troupes. Les suisses qui s'étoient retranchés sur le derrière, dans la dernière cour & du côté de l'orangerie, défilèrent à minuit par l'ordre de la Fayette; ce fut cet ordre homicide qui causa
les

les scènes sanglantes du lendemain, & qui ranima l'espoir de *Riquetti* & du duc d'Orléans. Le 6, dès les 5 heures du matin, *Riquetti* rassembla la populace sur la place d'armes. Dès la veille les bandits & les femmes se permettoient bien de faire un carnage sur le point du jour. Ils répétoient : *tout dort maintenant ; mais il sera jour demain... Riquetti* se met donc à leur tête ; il endoctrine le régiment de Flandre, qui ne s'étoit pas retiré. Armé d'un grand sabre, il ne cesse de dire à ce régiment, en lui montrant la populace & la salle des états-généraux : *courage ; amis , nous sommes pour vous*. Il tenoit aux bandits le même langage. Enfin il introduit ces brigands dans la cour des ministres, en leur indiquant le passage dérobé par où ils peuvent parvenir à l'appartement de la reine. Deux gardes-du corps en faction au bas de l'escalier, demandent à ces forcenés ce qu'ils désirent ; *il nous faut le cœur de la reine*, répondirent-ils, & aussi-tôt on saisit ces deux braves militaires, nommés *Varicourt* & *Deshuttés*, on les égorge, & leur tranche la tête.

On continue de pénétrer dans le château par divers passages. Une partie de ces brigands se présente au grand escalier, en criant *qu'ils veulent le cœur du roi, de la*

reine & du dauphin. Les gardes-du-corps, toujours fidèles à leur devoir, accourent des différentes salles pour les arrêter, & prennent la résolution de mourir à leur poste, sans se défendre, afin de ne pas exposer les jours de la famille royale.

Pendant qu'une autre troupe pénétroit par un autre escalier dérobé, l'on entendoit une voix d'homme, quoiqu'il ne parût y avoir que des femmes, qui répétoit : *c'est par là, par là qu'il faut aller, pour monter à son appartement.* Au milieu des horreurs qu'on vomissoit dans l'escalier, contre la reine, on distingua sur-tout ces mots : *il faut lui manger le cœur.* Tandis que ses camarades luttoient contre les brigands, M. du Repaire crut qu'il étoit de sa prudence de s'emparer de la porte de l'appartement de sa majesté, pour en défendre l'entrée; il est terrassé d'un coup de pique, & traîné sur le grand escalier. M. de Miomandre saisit ce moment pour avertir les femmes de la reine du danger qui la menace, & leur ordonner de la sauver promptement : elles n'ont que le temps de mettre le verrou à la porte de l'antichambre. Cette porte est brisée, & les brigands entrent en foule; les uns se précipitent sur M. de Miomandre, & ne l'abandonnent qu'après l'avoir cru mort; les autres marchent

chent droit au lit de la reine ; elle en étoit sortie toute nue , & s'étoit réfugiée , presque sans vie , dans les bras de son époux . Cette fuite précipitée lui sauva la vie , & aux assassins un crime abominable .

Au moment même où la reine tomba aux pieds du roi sans connoissance , on venoit d'assassiner deux gardes-du-corps sous ses yeux . Quel spectacle pour un époux , pour un monarque sensible !

Ainsi donc le complot infernal a échoué encore une fois !

La foule se précipite sur le lit de la princesse , on fouille dans les draps avec des picques encore dégouttantes du sang de ses gardes , & aussi-tôt un cri de consternation se fait entendre ; *elle n'y est plus !* La Fayette paroît chez le roi , il engage ce prince à paroître sur son balcon , à demander grace au peuple pour lui , pour sa femme & pour ses gardes ; car se présenter dans une posture humble & suppliante à une populace qui l'exige , c'est bien , je crois , lui demander grace ; le monarque obéit , & la reine , invitée à la même humiliation par la Fayette , consentit à paroître : à peine étoit elle sur le balcon , qu'un monstre osa la coucher en joue ; mais le ciel protégeoit cette princesse , le coup ne

partit point, & la reine échappa encore une fois à la mort, que les factieux avoient juré de lui donner; n'ayant pu réussir dans tous leurs projets, les bandits s'écrièrent alors: *le roi à Paris, le roi à Paris*. Cet ordre souverain fit conduire à Paris la famille royale, & le roi lui-même, dans l'équipage d'un prince vaincu; depuis ce moment, détenu prisonnier dans cette capitale, il craint, à chaque heure de la nuit, qu'un Mirabeau ou quelque agent de ce scélérat ne lui ôte la vie, que le ciel lui a conservée, depuis dix-huit mois, par une protection des plus spéciales.

Pendant toutes ces horreurs *Riquetti* se cachoit au milieu du régiment de Flandre, sous l'habillement d'un homme de la populace. Le duc d'Orléans, alloit & venoit de la place d'armes au château, dans la chambre du roi, & du château sur la place d'armes. Un de ses valets observoit tout ce qui se disoit chez le roi, & en avertissoit *Riquetti*. Plusieurs personnes l'ayant reconnu malgré son déguisement, lui dirent: *avec votre grand sabre nu sous le bras, vous avez l'air d'un Charles XII*. RIQUETTI leur répondit: *on ne sait ce qui peut arriver, il faut toujours être en état de défense*.

Nous avons dit que *Riquetti* s'étoit formel-

mellement opposé à ce que l'assemblée des états se rendit au château, pour y délibérer librement, & conseiller le roi qui se réfugioit dans ses bras. *Riquetti* donna pour prétexte qu'il étoit contraire à la dignité de l'assemblée de se transporter chez le roi : mais le véritable motif de son opiniâtre opposition étoit la crainte que la présence des députés ne calmât le peuple, & que les états-généraux, ne s'opposassent au départ du roi. Aussi dès que la Fayette eut arraché au roi la promesse de venir à Paris, *Riquetti* vint, tout rayonnant d'allégresse & de gloire, annoncer que le roi alloit partir pour la capitale.

Nous n'avons donné qu'une esquisse imparfaite des forfaits commis les 5 & 6 octobre : (Théroigne) notre main tremblante, s'est refusée à faire le tableau de ces affreuses journées. C'est à l'histoire à épouvanter la postérité du récit affreux de ces cruautés, & des manœuvres sanguinaires employées par la faction régicide.

Elle auroit tellement souillé le nom français, que le comitè des recherches, ayant acquis toutes les preuves du complot, en dénonça les auteurs à l'assemblée des états. L'assemblée, qui, quelque temps auparavant avoit investi le châtelet de juger les crimes de lèse-nation & d'assassiner Favras,

sur

sur la déposition de deux espions , qui ven-
doient leur témoignage deux mille louis d'or ;
cette même assemblée qui avoit ordonné le
supplice de Favras , sans aucune preuve de
délit , déclara innocens *Riquetti & le duc
d'Orléans* , quoique environ 400 témoins di-
gnes de foi attestassent qu'ils étoient réel-
lement les auteurs & les uniques auteurs
des complots formés pour arroser de sang
le trône & le palais de nos rois ; bien
plus , afin de punir le zèle courageux des
magistrats qui avoient osé trouver des cou-
pables dans deux monstres depuis trente
ans suspendus au gibet de l'opinion , l'as-
semblée des états , dépouille le châtelet
d'une fonction qu'il avoit l'audace de rem-
plir selon les lumières de sa conscience , &
sauve ainsi la vie à deux monstres dignes
du dernier supplice .

Une inconséquence palpable dicte ouver-
tement toute la mauvaise foi du côté gau-
che de cette assemblée ; *il n'y a lieu à ac-
cusation contre MM. d'Orléans & Mirabeau* ,
décrète-t-elle , & en même-temps elle or-
donnoit la poursuite de *Théroigne de Méri-
court* , *Renée le duc* , le fameux coupeur de
têtes , & autres coaccusés déjà détenus pri-
sonniers , & décrétés . Or , d'après l'aveu de
ces accusés & les dépositions des témoins ,
ils n'étoient que les agens de *Riquetti &*
du

Unable to display this page

Alarmé par les cris de l'opinion publique, & craignant que la dénonciation faite par le comité des recherches, des évènements des 5 & 6 octobre, ne portât enfin sur l'échafaud une tête hideuse, qui en avoit tant de fois été arrachée par une injuste clémence, *Riquetti* multiplia les libelles, les émeutes, & prodigua l'argent pour décrier & noircir le châtelet. Les districts s'assemblèrent, & craignant devoir exposer au grand jour des attentats qu'on désiroit ensevelir dans les ténèbres, ils dénoncerent le châtelet aux états généraux.

D'un autre côté, le comité des recherches, intimidé par le soulèvement général qui demandoit aussi la suppression, & corrompu par l'or qu'on fit circuler autour de ses membres, intrograda, voulut commencer sa dénonciation, & refusa de produire au tribunal de *lèse-nation*, qu'ils déceloient, & les crimes & les criminels. *Chabroud*, homme vil & indigent, qu'on a depuis surnommé le *blanchisseur*, fut indiqué pour faire le rapport d'une procédure que la voix publique avoit déjà jugée; il déclara, non-seulement irrépréhensibles les deux monstres inculpés par quatre cents témoins; mais il ajouta qu'il ne voyoit que des malheurs dans les forfaits des 5 & 6 octobre, & qu'il les livroit à l'histoire pour l'instruction des

races futures, & pour donner une leçon utile aux rois, aux courtisans & aux peuples. Nous pensons que *Chabroud* figurera dans l'histoire à côté de ces deux héros & des *Ravaillac*, des *Jacques Clément*, des *Jean Châtel*, & qu'il ne sera pas moins odieux que ces monstres.

Riquetti a vainement entrepris depuis de faire égorger le roi & sa courageuse compagne, en persuadant au peuple qu'il n'aspiroit qu'au moment de s'évader, & de rentrer en France à la tête de trois à quatre cent mille hommes.

On sait positivement qu'il a tenté plusieurs soldats du centre, pour le faire assassiner, & que ce ne fut pas sans dessein qu'un grenadier, de garde dans la chambre de ce prince, lâche un coup de fusil, il y a environ 4 mois.

On sait aussi combien il s'est agité, lorsque l'infortuné monarque a cru que sa conscience & son amour pour la paix demandoient quelques légers délais sur la sanction. On a vu les jardins des tuileries & du palais-royal se remplir de séditieux qui s'épuisoient en imprécations & en menaces contre ce bon prince.

Enfin, on sait ce qu'il a fait aux *Jacobins*, la motion de fixer le terme de la législature à sept ans, pour avoir le temps
& l'oc-

& l'occasion de renverser de fond en comble les misérables restes de la monarchie, & d'établir, sur les ruines sacrées des loix & de la souveraineté, le despotisme & toutes les horreurs du *triumvirat*.

La guerre civile est son unique espoir, aussi ne néglige t-il rien pour l'amener. Dans le temps même qu'il a fait naître des soupçons imaginaires de contre-révolution à Lyon, il a soulevé les paysans & formé des brigands dans les provinces méridionales. Le Languedoc, le Périgord, le Guercy, le Limousin, le Rouergue, sont, par ses insinuations perfides, livrés aux flammes, à la dévastation, au pillage. La Provence est le théâtre d'une proscription plus sanglante que celles des Marius & des Sylla; & c'est dans la Provence que *Riquetti* vouloit aller inspirer de nouvelles fureurs par sa présence meurtrière. Il avoit en conséquence demandé un congé pour se rendre dans cette province; mais quelques personnes éclairées, qui connoissent à présent la perversité de son ame, lui ont demandé l'objet de cette démarche; sommé plusieurs fois d'en rendre compte, il a tergiversé, balbutié, éludé la question; mais voyant que la vérité alloit éclater, que l'œil surveillant de l'opinion découvroit, dans cette absence, des projets sinistres, &

que

que la nation , tant de fois séduite , trompée , trahie par ses infâmes manœuvres , s'opposeroit fortement à son départ , menacé d'être observé & puni , s'il osoit ourdir quelque trame nouvelle contre la félicité publique , *Riquetti* a pris le parti de rester aux *Jacobins* , & de rentrer dans l'assemblée des états , où il continue de donner des preuves de la noirceur de son ame , & de la férocité de son caractère .

L'engouement populaire augmente chaque jour pour ce monstre . Il est si lâche , qu'un bataillon de la milice de Paris l'a trouvé digne de la commander .

Eh ! qui pourroit se défendre des astuces de ce politicomane ? Son orgueilleuse extravagance , son insolente présomption , l'importance de ses relations prétendues , ses impertinens mensonges , les mille & mille impostures qu'il débite sur ses missions secrètes ; enfin cet attirail placardé & récrépi de compilations bien rapiécées de larges mots emphatiques & néologes d'idées nouvelles , copiées d'anciennes anciennement copiées de quelques autres ; ces paragraphes décousus , empruntés des livres d'autrui , enflés d'un style à prétention & ridicule ; les noms sacrés de vertu , de patrie , de bien public que souille si souvent cet évergumène , tous ces prestiges insidieux ne
sont-

sont-ils pas suffisans pour imprégner des poisons de la séduction les cœurs foibles & trop confians ?

L'extrême indignation me fait tomber la plume des mains. Il est inutile de rien ajouter, pour ce moment, à l'improbité de *Riquetti*. Je cede la plume à l'historien de la nation française, à celui qui décrira les forfaits des scélérats les plus consommés, aux continueurs des vies de Cartouche, Mandrin & Desrues; je le dévoue au ressentiment public. Tel je l'ai peint, tel il est dans l'esprit de tous les honnêtes gens; il est quelque chose de pis dans celui de ses dignes collègues. Qu'il ose me démentir; qu'il entasse déclamations, négative sur négative, ce foible écrit est fondé sur des faits qu'il est impossible de détruire, auxquels je défie *Riquetti* de répondre. C'est le précis d'un énorme volume où l'on doit réunir sa vie depuis 1749 jusqu'en 1791. On y montrera le développement de son caractère toujours un dans l'assemblage de tous les vices. Chaque phrase y présentera un des crimes de *Riquetti*; on y verra ce qui n'a jamais paru; un cours suivi de scélératesse, avec des progressions annuelles, qui font préjuger un phénomène infernal, si beaucoup de jours sont encore destinés à cet homme féroce; on y verra
une

une gradation de vice si méthodique , qu'on n'y trouve pas même l'idée d'une bonne action. On y verra un hypocrite d'espèce nouvelle , faisant le mal , non seulement lorsque son intérêt l'y portoit , mais le plus souvent même pour le seul plaisir de faire le mal , & colorant toujours sa conduite du prétexte du bien public.

Chacun des crimes de *Riquetti* sera prouvé par une pièce originale & authentique. Le nombre de ces pièces est immense : les neuf dixièmes sont des écrits de sa main ; je les possède. Cet important recueil , rassemblé dans un code , offrira des phénomènes intéressans : d'un côté , un méchant , unique au monde , de l'autre , un philosophe , ami de l'humanité , qui , curieux de calculer & d'approfondir la somme de perversité dont l'homme peut être capable , s'est attaché aux pas de *Riquetti* ; ne l'a jamais perdu de vue , & l'arrête au période du parfait développement de la raison , pour peindre l'exécrable modèle qu'il a observé. *Riquetti* ne se justifiera sur rien , & il restera prouvé que , dès le berceau , il fut un méchant homme ; que la nature ne réprouva jamais un fils plus ingrat ; que l'hymen n'éclaira jamais son flambeau pour un époux aussi féroce & aussi corrompu ; qu'aucune famille du monde n'eut un parent plus dé-

naturé ; que la vertu n'eut jamais de plus grand ennemi ; la patrie , d'habitant & d'orateur plus dangereux ; les lettres , de plus vil écrivain ; la noblesse , de gentilhomme plus indigne de l'être ; la société , d'hypocrite plus insidieux ; l'amour , de plus lâche serviteur ; l'amitié , de fripon plus ruineux ; le sentiment , de moqueur plus affronté ; le libertinage , de fauteur plus cynique ; les loix divines , de contemplateur plus impie ; les loix humaines , de violateur plus déterminé ; les empires , de plus hardi séditieux à proscrire .

Deux traits suffisent pour peindre cet homme trop célèbre ; il est nul pour le bien , & s'il le faisoit ce seroit par caprice ; tout ce qui est possible dans le mal , lui est facile . Sagacité , coup d'œil fin , science anatonique , physiologie , étude du cœur humain , rien de tout cela n'est nécessaire pour deviner , à l'aspect de *Riquetti* , qu'il est un de ces scélérats dont l'existence prolongée jusqu'à la quarante & deuxième année , est un phénomène civil . La nature , sujette à des écarts , en fit un en créant son ame ; l'erreur commise , elle en frémit , & s'efforça , autant qu'il étoit en elle , de réparer sa faute en imprimant sur la figure de *Riquetti* un cachet de difformité , qui avertit l'honnête homme de se garder de lui .

Voici

Voici le jugement qu'en porte un homme qui l'a long-temps observé.

“ Mille & mille études sur son caractère m'ont prouvé qu'il n'en avoit point. Un vice prédominant est la base de sa méchanceté ; c'est l'orgueil ridicule de faire parler de lui , à quelque prix que ce soit. Attaquez son ame de toutes les manières , couvrez sa figure de boue , reprochez lui tous les crimes faits ou à faire ; tout sera pour lui matière à s'en faire un mérite . Si les forfaits sont éclatans , si pour les commettre il a fallu une portion d'esprit & d'audace , c'est précisément ce qu'il lui faut ; il dédaigneroit d'être estimé vertueux ; & nouvel Erostrate , peu lui importe que sa mémoire soit en exécration parmi les races futures , pourvu qu'il parvienne à la célébrité .

Enfin , la mesure est comble : le ciel , lassé des crimes de ce monstre unique dans son espèce , va pour toujours en alléger la terre . Au comble de sa gloire factice , dans le moment où il jouissait , sans rivaux , de l'admiration des sots & des scélérats , Riquetti est emporté par une maladie aiguë , suite inévitable de la violence de ses passions , & de la crapuleuse dissolution dans laquelle il avait toujours vécu .

Depuis long-temps il était en proie à des

douleurs dans les intestins , qui lui faisaient souffrir des déchiremens affreux : des palliatifs , des adoucissans administrés par son ami Cabanis , lui procuraient quelques soulagemens , & prolongeaient une vie dont les principes étaient gangrenés , & qu'un régime incendiaire & un tempérament de feminoient chaque jour . Il fallait , pour que Riquetti eût commis tous les crimes sans exception , il fallait , dis-je , qu'il fût suicide ; il le fut effectivement .

Riquetti amadouait les nommés Grand-Maison & Noël , auteurs de la Chronique de Paris . Il formait depuis peu de nouveaux projets qui ne sont pas parvenus à notre connaissance ; mais aussi nous savons que son principal but était de les gagner pour la cause royale .

Il était donc intéressé de les gagner , ou à garder le silence sur ces projets , ou à les présenter dans leur feuille sous un jour favorable . Pour se les concilier il les invita à la répétition d'un nouvel opéra qui se fit chez la demoiselle Audinot , où s'était rassemblé tout ce qu'il y a de plus aimable & de plus séduisant en filles d'opéra . A la répétition succéda un souper splendide & recherché , tel qu'il le fallait à Riquetti qui raffinaît toutes les espèces de voluptés . Il mangea & but avec excès , & pour accom-
plir

Unable to display this page

Cabanis le trouva dans un état pitoyable ; sa physionomie naturellement hideuse , portant l'empreinte d'une maladie funeste , étoit tout à-fait effrayante . L'évêque d'Autun , son digne ami , assis auprès de son lit , paraissait consterné de la perte prochaine de son guide dans la voie du crime . Tous ceux qu'un intérêt quelconque attachaient à la personne de ce prodige de scélératesse , étoient plongés dans une même tristesse , & laissoient entrevoir des signes de désespoir .

Ce tableau de désolation épouvante le docteur ; ; malgré ses lumières en médecine , & sa longue expérience , il n'osa rien prendre sur lui-même ; il se contenta de donner au malade quelques potions calmantes , qui ne produisirent que très peu d'effet , contre l'opinion même de Mirabeau , il fit prier M. Petit , célèbre médecin , de passer chez Riquetti , dont il lui dépeignait , en raccourci , la situation terrible .

Cependant la renommée aux cent bouches avait déjà répandu dans toute la ville la nouvelle de la maladie de Riquetti , & cette déesse menteuse , en grossissant les objets selon sa coutume , avoit semé la consternation parmi la populace parisienne .

Dès le point du jour , la rue de la chaus-
sée

sée d'Antin était obstruée d'une foule innombrable de ses soudoyés, de sots, d'imbécilles, de factieux, de très-honorées dames de la halle, & de tout ce qu'il y a de plus vil dans la capitale. Ce tas de canaille, la douleur peinte sur le front, s'informait avec l'empressement de l'intérêt le plus tendre, de l'état où se trouvait son idole. Sa porte était même assiégée d'un grand nombre de gens de la même espèce, qui voulaient absolument voir par eux mêmes ce qui en était; & ce ne fut qu'en leur représentant que le bruit qu'ils faisaient augmentait les tourmens du malade, qu'on parvint à les écarter & à les faire rester tranquilles.

Dans le même temps, tous les honnêtes gens, toutes les personnes éclairées, les amis de la monarchie, du bon ordre, du bien public, levaient leurs mains pures vers le ciel, & lui rendaient, d'avance, des actions de grace, de ce qu'il allait purger la terre du plus scélérat factieux, du plus détestable monstre qui jamais l'eût infectée: ils regardaient sa mort comme le salut de la France, & comme la seule cause capable de faire renaître la tranquillité que son ambition en avait bannie.

M. Petit arriva, & avant toutes choses, il voulut voir le malade; après s'être informé

mé des différentes crises qu'il avait essayées, des remèdes qu'on lui avait fait prendre, après avoir examiné avec sa sagacité ordinaire les symptômes de la maladie, il déclara qu'il n'y avait presque pas d'espoir de sauver Riquetti, ordonna ce qu'il crut devoir produire les meilleures effets, & se retira, laissant dans une profonde tristesse, tous ceux qui avaient entendu l'arrêt qu'il venait de prononcer.

Bientôt le bruit se répandit dans la ville que l'état de Riquetti était désespérant: cette nouvelle produisit des effets directement opposés; ses sectateurs en furent désespérés; les partisans de la bonne cause la reçurent comme un bon augure, & se flattèrent avec justice qu'ils allaient respirer en liberté un air que Riquetti n'empoisonnerait plus par son haleine infecte.

Cependant le concours du peuple étoit immense, & le bruit qu'il faisait en flattant Riquetti, redoubloit ses douleurs & rendoit son état pire. Pour se débarrasser de la cohue, on s'avisa de faire courir des bulletins qui annonçoient les progrès du mal & ce qu'on avoit à craindre ou à espérer; la plupart des journaux eux-mêmes en parloient chaque jour; mais une chose qu'on auroit de la peine à croire, si on ne l'avoit vu, c'est qu'il y a eu des journalistes as-

sez lâches, assez corrompus, pour parler de sa mort comme du plus grand malheur qui pût arriver à l'état, deux d'entr'eux ont même osé dire que, si son médecin avoit le bonheur de le sauver, il mériteroit des remerciemens au nom de la patrie. Je laisse au lecteur à faire des réflexions là-dessus; la matière est plus que suffisante; pour moi, les expressions me manquent, je me tais.

Au milieu des souffrances les plus cruelles, Riquetti, qui ne perdoit pas son objet de vue, communiquoit à son digne ami, l'évêque d'Autun, les plans pour les différentes questions dont la législature devoit encore s'occuper. Malgré l'affaiblissement & le dépérissement sensible du physique, son amour propre, son ambition démesurée, son orgueil insolent, se soutenaient avec une force singulière; la férocité de son caractère donnoit à son ame altière une espèce d'énergie, dont l'honnête homme à passions modérées ne peut même pas se former l'idée. C'est par les raisons presque inconcevables, que les plus grands scélérats ont péri avec stoïcisme, & sans donner le moindre signe de douleur. Quelques phrases que Riquetti lâchoit de temps à autre pendant sa maladie, prouvent d'une manière bien claire combien il se croyoit supérieur

rieur aux autres hommes. Il avait, il est vrai, de très-grands talens; mais l'usage qu'il en faisait était bien plus capable de l'humilier que de flatter son amour propre; & dans des temps plus tranquilles, dans un pays moins endurant, le gibet en eût été la récompense.

Il était difficile que Riquetti résistât longtemps à la violence du mal qui le consumait. Le docteur Cabanis épuisait toutes les ressources de son art sans succès, & voyant l'état du malade empirer d'un moment à l'autre, il redemanda M. Petit; on se détermina à lui donner le kinkina: mais ce spécifique n'ayant rien opéré, on perdit toute espérance. Tous ses amis entouraient son lit dans un morne silence. L'agonie fut longue & cruelle; Riquetti avait perdu la parole depuis plusieurs heures & ne se faisait plus entendre que par signes. Enfin, sentant sa fin approcher, il fit un effort sur lui-même, & s'adressant à ceux qui entouraient son lit, il leur dit: *j'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux.* A ces mots, ayant fait un mouvement convulsif sur le côté droit, il expira le premier avril à une heure après midi, & non le 2 à dix heures.

On a brûlé pendant vingt-sept heures
en-

entières des papiers, c'est ce qui fit qu'on n'annonça sa mort que le lendemain.

Ainsi finit l'homme le plus extraordinaire que la France eût jamais produit. Nè avec des talens & de l'esprit, il était venu au monde ayant dans le cœur le germe de tous les vices, & un penchant décidé pour le crime. A peine dans l'adolescence, son goût effréné pour les femmes & le jeu se développa sous les formes les plus effrayantes. Dès-lors rien ne lui coûta pour assouvir ses passions, & marchant ensuite de crime en crime, il parvint à être un modèle parfait de scélératesse.

A peine avait-il exhalé le dernier soupir, que toute sa clique, instruite de cet événement malheureux pour elle, se livra à la douleur la plus immodérée; la foule qui avait presque continuellement assiégé sa porte pendant sa maladie, se dispersa en partie pour aller en porter la nouvelle dans tous les quartiers de la ville. A entendre cette vile canaille, on eût cru que les ennemis avaient pris la ville d'assaut, & que tout espoir de salut était disparu.

Ne sachant sur qui se venger de la perte qu'ils venaient de faire, les casques de laine des fauxbourgs, & les tabliers rouges

ges de la halle , publiaient hautement que Riquetti était mort de poison , & faisaient tomber les soupçons sur le secrétaire .

Ce malheureux jeune homme , dès le commencement de la maladie de Riquetti , s'était donné quelques coups de canif , poussé sans doute par le désespoir que lui causait la fin prochaine d'un homme de qui dépendait sa fortune ; il n'en fallait pas davantage pour paraître coupable aux yeux d'une classe d'hommes incapables de réflexions . On ordonna l'ouverture du corps , & les suppôts d'Esculape & de S. Côme , après avoir scrupuleusement observé & examiné les intestins , déclarèrent qu'il n'y avait pas la moindre trace de poison , & que Riquetti était mort d'une maladie extraordinaire & violente .

Le bruit de sa mort étant parvenu au département , ce corps , l'un des plus mal organisés & des plus corrompus de cette *nouvelle constitution* , prit un arrêté par lequel , en considération & en reconnaissance des prétendus services de Riquetti envers la patrie , il était porté que l'assemblée nationale serait priée de décréter que le défunt avait mérité d'être mis au nombre des grands hommes , & qu'on élèverait dans l'église de Sainte-Geneviève un monument

por-

portant cette inscription : AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE : dans lequel monument seraient déposées dorénavant les cendres de ceux qui avaient bien mérité de la patrie ; & qu'en attendant que le monument fût élevé, les restes de Riquetti seraient déposés dans la vieille église de ce nom. L'assemblée décréta en effet la petition du département, & ordonna en outre qu'on ferait des obsèques magnifiques à Riquetti, auxquelles assisteraient tous les corps & la garde nationale parisienne.

La conduite de l'assemblée nationale paraîtrait moins extraordinaire, si, pour compléter sa sottise, elle avait donné à son décret un effet rétroactif en faveur des Ravillac, des Cartouches, des Jacques Clément : il est vrai que ces derniers n'avaient pas poussé la scélératesse aussi loin que Riquetti.

Il serait difficile de faire un détail exact de la magnificence du convoi de Riquetti ; les objets y étaient entassés de manière qu'il avait plutôt l'air d'un tumulte ou d'une cohue, que d'une marche bien combinée & exécutée avec précision ; les différens corps qui y assistaient, l'armée parisienne sous les armes, un concours immense de gens de toutes les espèces, une mu-
si-

sique nombreuse & touchante, formait, il est vrai, un spectacle terrible & imposant; mais il n'y avait pas cet ensemble, cet ordre qui plaisent au coup-d'œil, & qui fixent nécessairement l'attention. Le convoi commença vers les quatre heures du soir, & n'arriva à Sainte-Geneviève qu'à minuit. Je n'entrerai pas ici dans une description circonstanciée que tout le monde connoît; & d'ailleurs, on se lasse de parler d'un homme qui, pour le bien de l'humanité n'auroit jamais dû exister, & qu'on doit oublier le plus tôt possible, pour que la mémoire n'en reste pas souillée: j'ajouterai seulement que la mort de Riquetti devoit servir de spectacle au public; mais que ce devoit-être à la grève & non ailleurs.

P I E C E S
JUSTIFICATIVES.

Lettre du comte de Mirabeau.

JE suis dans les angoises depuis trois jours, mon ami, dans de telles angoises que je n'ai pu quitter que des quarts-d'heure, & que mon seul domestique a toujours été en l'air. J'ai eu de tes nouvelles; mais j'en voulais savoir par moi-même; je voulais dîner avec toi, lorsque j'ai su que tu n'y étois pas. Patience donc, & Dieu veuille que je ne sois pas gâté avant de te voir! Quoiqu'il en soit, Hardy désire que je te parle des six louis qu'il m'a prêtés avant mon départ, je le sais. Mais moi qui te parle, je n'ai pas de quoi payer un fiacre pour faire mes affaires pressées. Je ne retire pas un sou de mes chevaux; ma mère ne me prête pas on écu; en un mot, je suis dans la crise la plus cruelle
en

en tout sens, & j'espère en toi, en toi seul, jusqu'à ce que cette fusée soit démolée. Bon jour mon ami.

Signé, MIRABEAU, fils.

Lettre du même.

Je ne possède dans la nature que 15 liv. (quinze francs), ni moi, ni madame Nérat, n'avons plus le moindre chiffon à mettre en gage; il m'est impossible de partir d'ici sans payer; ce n'est donc pas le cas de louvoyer. Veux-tu, ou ne veux-tu pas me retirer de peine? Il est temps de décider, je ne réclame que les droits que me donne l'amitié; mais je la réclame au milieu de la crise la plus cruelle. Ce que tu jettes tous les jours par la fenêtre, pour donner des dîners au tiers & au quart qu'assurément tu n'aimes pas autant que moi, me tireront de peine.

Je sais que tu as voulu faire porter des meubles chez moi, mais tu vois aisément qu'avec 15 liv., je ne les ferai pas monter; ainsi il faudrait me rendre le service d'y pourvoir. Bon jour, mon ami, une réponse cathégorique, je t'en prie, car je suis très-malheureux.

M.

Ce 17 juillet au soir 1784.

P. S.

P. S. Tu auras beau me dire de placer du vin de Tokai, tant que tu ne m'en enverras pas une montre: on n'achète point sur parole, & j'en aurois déjà vendu si j'en eusse donné à l'essai.

Songe que le 20, on a le droit de me chasser.

Lettre au même.

Un des marchands de vin que je t'ai adressé vient de m'écrire qu'il voulait prendre de ton vin de Bordeaux & de l'Hermitage, & que tu as répondu *froidement*, que tu voulais vendre ton vin à un seul. Je ne puis croire ce fait, dans un moment où tu me l'offres pour dernière ressource, & où tu sais que dans la plus affreuse situation, je n'ai pas un sou. Si cela est, je saurai que penser de tes phrases & de ton amitié. En attendant, je te prie que nous arrêtions demain au matin nos comptes, & que tu me remettes les titres de mes vieilles dettes.

Signé, MIRABEAU, fils.

22 juillet 1784.

H

Ri-

Riquetti à M. D....

Il me revient de Paris des propos lâchement bas & perfides Voilà des gentilleses de mère : *Donnez-lui encore cinquante louis, lui disait magnifiquement l'abbé; il est généreux M. l'abbé, & son encore est plaisant...*

Je voudrais qu'elle (ma mère) ne tint pas des propos qui compromettent très-malheureusement madame *Néhrat*, & qui peuvent très-aisément me forcer à faire un *manifeste* contre ma mère, qui ne serait ni à sa louange ni à celle de ses entours.

MIRABEAU, fils.

De Bruxelles, le 16 mai 1784.

N. B. Riquetti fit en effet, quelques jours après, son dix-septième libelle contre la marquise de Mirabeau, sa mère.

Autre.

Londres, le 31 août 1784.

Mon ouvrage relatif à l'Amérique est ici dans son vrai pays, & je voudrais faire la dou-

double spéculation de l'y publier & d'y en imprimer la traduction pour l'Amérique. Tu vois qu'il m'importerait de connaître un libraire honnête homme, s'il en est, & sur-tout de lui être recommandé; car je ne me vanterai pas moi même, & le vrai moyen de déprécier mon ouvrage, est d'aller chercher des *chalans*.....

M... f.

Riquetti au même.

Madame de *Néhrat* vient de perdre une tante qui répare un peu les torts que lui avait faits l'autre. Il lui faut une robe noire pour aller chez l'ambassadeur, grand juge de la nation, y faire les formalités nécessaires. Te serait-il possible de nous procurer, à credit, tout de suite, une robe de Raz-de-Saint-Maur, car nous n'avons pas un sou. La marchande de modes de ta femme lui donnerait aussi quelques chiffons à crédit.

Je n'ai que des boucles ridicules & non portables, & point de boucles de jarretières; pourrais-tu m'en procurer une paire? je n'ai pas un seul caleçon mettable; fais m'en faire tout de suite six. Il me faut

aussi nécessairement au moins une culotre
noire .

M.

Ce jeudi 7.

Le même au même.

Il peut m'être utile, & il m'est agréable, mon cher..., car je ne me fais pas meilleur que je suis, d'aller au bal masqué ce soir; mais masqué. Si j'eusse suivi, en 1781, les chances qui m'ouvrèrent, pendant l'hiver, les bals d'opéra, j'aurais fait loi à qui m'écrase aujourd'hui; six francs de chauve-souris¹, six francs de billets, & à dire vrai, le billet de ma compagne au bal, c'est à-dire, dix-huit livres ou un louis, dérangent-ils assez tes finances pour que je n'y doive pas penser? tout est dit, & j'ajouterai, en haussent les épaules. *Belle fantaisie qui me passait par la tête, d'aller faire le bel esprit au bal, quand je suis assez bête pour n'avoir pas un sou dans ma poche! autrement j'irai & t'excuserai en disant: c'est un billet mis à la loterie.* Bon jour, mon ami.

M. f.

Ce dimanche,

In-

*Inventaire des effets de M. le comte & de
Madame la comtesse de Mirabeau, extrait
des papiers de la cour d'Ord-Bailey.*

Pour M. le comte. Pour madame la comtesse.

16 chemises.	4 chemises.
1 culotte de nankin.	1 paire de mitaines.
1 galeçon de toile blanche.	1 chemise de linon.
1 vieille veste d'été brodée.	1 robe à l'anglaise.
1 paire de souliers neufs.	14 serviettes.
12 mauvais draps dépareillés.	10 mouchoirs.
1 chapeau.	1 vieux manchon.
50 volumes, tant brochés que reliés.	1 domino noir.
	4 jupons.
	2 camisoles d'indienne.
	2 paires de peches.
	4 corsets.
	1 vieille pelisse blanche.
	3 mantelets très-vieux.
	2 vieux tabliers de gaze.
	1 paquet de chiffons.

C'est au milieu de ces richesses que *Riquetti* avait accusé son secrétaire *Hardy* de l'avoir volé.

*Autre lettre de Riquetti au même sur le
même sujet.*

Tu es bon, mon ami, & d'autant plus
que ma pauvre amie m'inquiète; cette toux

persévérante la terrasse; mais s'il ne t'était pas très-incommode de faire un bouillon chez toi, je le préférerais bien, car mon pauvre ménage n'a pas une écuelle de terre. On lui ordonne des bouillons de rouelles de veau, avec des choux rouges & des navets coupés, si tu peux faire faire chez toi la provision du jour, je l'enverrai prendre tous les matins à l'heure que tu me le diras. L'être intéressant (*Madame Néhrat*), que tu verras demain, si tu veux manger des cotelettes avec nous, est un trésor de bonté qu'il est doux de posséder & qu'il faut posséder pour le connoître. Pour sa beauté, ces derniers huit jours l'ont absolument flétrie; mais deux jours de calme & de santé la rendroient rayonnante; tire nous de ce capharnaüm, & crois que je porte les procédés dans mon cœur.

Ce samedi 7.

LET.

LETTRES

D U

COMTE DE MIRABEAU,

Adressées à Madame le JAY, relativement à son élection aux Etats-Généraux, & communiquées par HENRIETTE, sa femme de chambre, & dépositaire du porte-feuille secret.

Aix, le 7. mars 1789.

Il est minuit sonné, je n'ai pu trouver le moment de donner de mes nouvelles à mon amie; je prends sur mon sommeil quelques instans pour m'entretenir avec elle. Je commence par lui déclarer que tous les honneurs, dont on me comble ici, me sont bien moins flatteurs que le plaisir d'être dans ses bras; j'ajoute que j'ai grand besoin de me....., mais je veux être fidèle à mon amie.

Que dit-on du procès (intenté par le parlement, à l'occasion de l'histoire secrète

H 4

de

de la cour de Berlin), je tremble que le parlement ne prononce un décret qui m'empêcheroit d'être nommé député aux états-généraux. J'intrigue ici beaucoup pour cela, & j'ai déjà une cabale montée. Au nombre de mes prosélytes, sont: *Lieutaud*, *Thulis*, *le Jourdan*, *Bremond*, *Chompré*, *l'abbé de Baussei & d'André*, qui aspirent ainsi que moi à être députés: ils parcourent la province, & ne cessent d'aigrir le peuple de Marseille & d'Aix contre mes ennemis. Ils m'ont promis d'accaparer les voix, & de soutenir mes partisans, pas des gens en veste, qui (entre nous) valent mieux qu'eux. Ils courent déjà la ville, & sont à ma solde, ce qui m'engage à de nouvelles dépenses. Ton mari a fait une traite de deux mille livres sur ta maison, à deux mois de date. Il est toujours énorqueilli & heureux de sa nullité. Je le tiens ici auprès de moi, de peur que paraissant à Paris, il ne fût interpellé par le parlement comme distributeur de mon ouvrage, & ne me compromît par sa bêtise. Adieu, ma chère, je t'embrasse.

M...., f..

Mi-